

AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE

CISAC

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

**DROIT
DE SUITE**
L'IMPORTANCE
VITALE D'UN
NOUVEAU TRAITÉ
INTERNATIONAL

REPORTAGE SPÉCIAL

LA CISAC À L'OMPI

LES CRÉATEURS EN APPELLENT
À L'ONU POUR OBTENIR
UNE JUSTE RÉMUNÉRATION

LES CRÉATEURS
S'EXPRIMENT
SUR LES INITIATIVES
DE L'UE
EN MATIÈRE DE
DROIT D'AUTEUR

AMÉRIQUE LATINE
TOUS UNIS POUR
DÉFENDRE LES DROITS
AUDIOVISUELS
EN DIRECT DE LA
JOURNÉE «¡ACCIÓN!»

2015

QUELLES
PERSPECTIVES
POUR LA
CISAC?

UNE ANNÉE DE CHANGEMENT

NOUVELLE STRUCTURE, NOUVELLE STRATÉGIE, NOUVELLE ÉNERGIE

“NOTRE TRAVAIL S'INTENSIFIE ET LES CRÉATEURS SONT
AU CŒUR DE TOUTES NOS ACTIONS.”



SERVING AUTHORS WORLDWIDE
AU SERVICE DES AUTEURS DANS LE MONDE
AL SERVICIO DE LOS AUTORES EN EL MUNDO





SOMMAIRE



• MESSAGE DU PRÉSIDENT •
02



• UNE ANNÉE D'ACTION •
06



• NOTRE EXPERTISE •
18



• CONSEILS INTERNATIONAUX
DES CRÉATEURS •
30



• PRÉSENCE MONDIALE •
34



• TOUR D'HORIZON
RÉGIONAL •
36

PROFIL.....	01	LES COMITÉS.....	17	TOUR D'HORIZON RÉGIONAL : AFRIQUE	36
MESSAGE DU PRÉSIDENT.....	02	AFFAIRES PUBLIQUES ET JURIDIQUES	18	TOUR D'HORIZON RÉGIONAL :	
LA PRÉSIDENTE	03	GOVERNANCE	22	ASIE-PACIFIQUE	38
CHIFFRES CLÉS	04	LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	24	TOUR D'HORIZON RÉGIONAL : EUROPE	40
UNE ANNÉE D'ACTION	06	LA COMMUNICATION.....	26	TOUR D'HORIZON RÉGIONAL :	
LA CISAC À L'OMPI	12	LA CISAC À LA UNE	28	AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	42
L'ÉQUIPE DE DIRECTION	14	CONSEILS INTERNATIONAUX		SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC.....	44
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	15	DES CRÉATEURS.....	30		
STRUCTURE.....	16	PRÉSENCE MONDIALE	34		



PROFIL

La CISAC, la Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs, est le premier réseau mondial de sociétés d'auteurs. Fondée en 1926, la CISAC est une organisation non gouvernementale à but non lucratif qui réunit 230 sociétés et associations d'auteurs dans 120 pays. Par le biais de nos membres, nous représentons quatre millions de créateurs de toutes les régions du monde et de tous les répertoires artistiques : musique, audiovisuel, spectacle vivant, littérature et arts visuels.



ANGÈLE DIABANG
RÉALISATRICE (SÉNÉGAL)

“ NOUS SOMMES À L'AUBE DE L'ÂGE D'OR DE LA CRÉATIVITÉ

La révolution numérique offre un accès sans précédent à toutes les réalisations artistiques du genre humain et la demande mondiale de nouveautés dans le domaine de la musique, des films, des émissions de télévision, de l'écrit et de l'image est plus forte que jamais. Pourtant, l'avenir n'est pas garanti. Les créateurs ne peuvent consacrer leur vie à l'art sans savoir s'ils seront équitablement rémunérés. Si les politiques privilégient trop les bénéficiaires des grands acteurs d'Internet et du secteur des télécoms, les créateurs – moteurs essentiels de l'innovation et de la croissance économique – devront embrasser une autre profession et nous y perdrons tous. C'est aujourd'hui qu'il faut agir. Ne perdons pas de vue les intérêts des créateurs. La juste rémunération du travail de création est non seulement une obligation morale de notre société à l'égard des créateurs, mais aussi une nécessité si nous voulons préserver son intégrité, notre culture et notre patrimoine culturel. Mettons en marche le moteur de la créativité et de l'innovation grâce à de nouveaux modèles économiques qui chérissent, respectent et rémunèrent équitablement la création. Protéger les créateurs, c'est protéger notre développement social, culturel et économique futur.

”



JEAN MICHEL JARRE
COMPOSITEUR - PRODUCTEUR /
PRÉSIDENT DE LA CISAC





ANGÉLIQUE KIDJO
AUTEUR-INTERPRÈTE/
VICE-PRÉSIDENTE



LE POUVOIR D'UNE CHANSON

a souvent une dimension à la fois culturelle, commerciale et politique et, de ce fait, les auteurs de musique sont particulièrement exposés au risque d'être exploités. Protéger les conditions qui nous permettent de créer ne sert pas juste les intérêts spécifiques d'une classe privilégiée ; il s'agit d'un droit fondamental de l'homme qui profite aux populations du monde entier. En tant qu'artiste africaine, j'estime qu'il est de mon devoir de m'exprimer au nom de tous les créateurs qui, pour une grande part, restent dans l'anonymat malgré leur contribution essentielle à l'humanité.



JAVED AKHTAR
SCÉNARISTE - POÈTE - PAROLIER/
VICE-PRÉSIDENT



L'ANGE-GARDIEN DES CRÉATEURS À TRAVERS LE MONDE

Le soutien international que la CISAC a apporté aux créateurs indiens alors que nous luttons pour faire amender la Loi indienne sur le droit d'auteur a joué pour beaucoup dans notre victoire. Mais, naturellement, nous n'avons fait que remporter une bataille dans un combat beaucoup plus vaste, qui se mène sur de nombreux fronts. Comme l'étude de la CISAC sur les BRICS l'a montré, le potentiel d'un pays comme l'Inde pour les créateurs est immense et ce qui se passe dans notre pays peut avoir d'énormes répercussions sur toute l'Asie-Pacifique. Nous devons continuer à avancer, main dans la main.



MARCELO PIÑEYRO
RÉALISATEUR/
VICE-PRÉSIDENT



MÊME DANS LES PAYS OÙ LES AUTEURS

et compositeurs de musique sont protégés par des lois efficaces, les créateurs travaillant pour le cinéma et la télévision sont trop souvent prisonniers d'un système archaïque de rémunération au forfait. La CISAC s'efforce de changer la donne partout dans le monde et, cette année, une campagne internationale de grande envergure ciblant le Chili a permis le dépôt d'un nouveau projet de loi reconnaissant le droit inaliénable à rémunération des scénaristes et réalisateurs. Quelle expérience stimulante de voir l'impact que nous pouvons avoir quand nous unissons nos forces !



OUSMANE SOW
SCULPTEUR/
VICE-PRÉSIDENT



PAR NATURE, LES ARTISTES NE SONT PAS AVARES

de leur talent. Nous ne créons pas pour garder nos œuvres à l'abri des regards mais pour les partager. Nous ne créons pas non plus dans le but de devenir riches. Mais quand nos œuvres prennent de la valeur, il semble juste que nous touchions une part des bénéfices qu'elles génèrent. Je suis fier que la CISAC et mon pays d'origine, le Sénégal, mènent de concert le mouvement international pour l'application universelle du droit de suite.

CHIFFRES

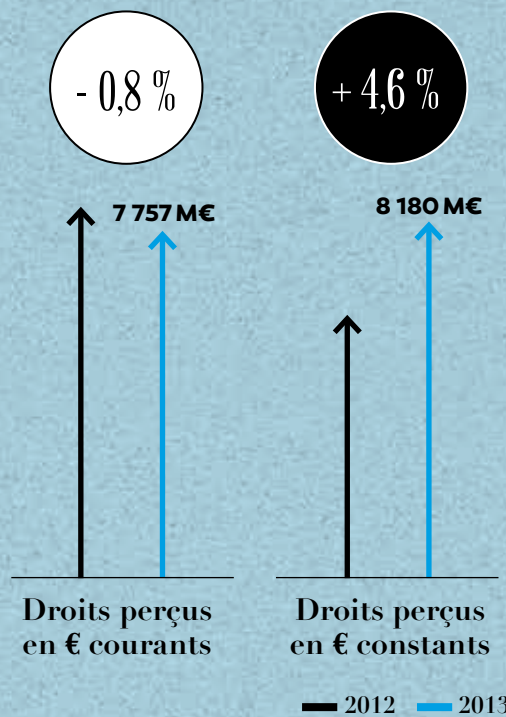
CLÉS (DONNÉES 2013)

La musique
A GÉNÉRÉ
87% DES
DROITS PERÇUS DANS
LE MONDE



DROITS PERÇUS
DANS LE MONDE

7,8 MDS €

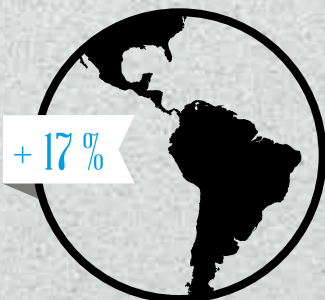


L'audiovisuel a généré
6,1% DES DROITS PERÇUS
DANS LE MONDE :

+ 7,7%



61% des droits perçus viennent d'Europe



+ 17 % : croissance de la région Amérique latine et Caraïbes



+ 30 % : croissance des BRICS par rapport à l'année précédente

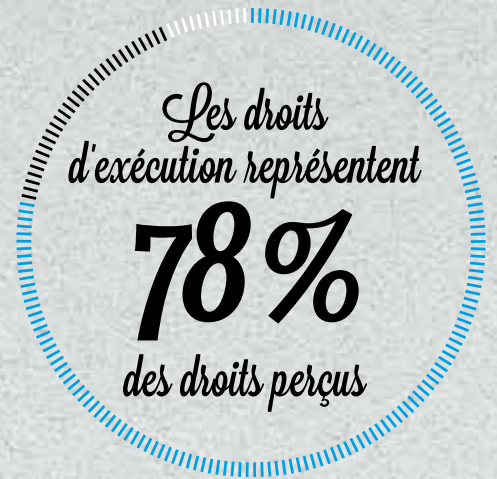


5%

PART DES DROITS LIÉS AUX UTILISATIONS NUMÉRIQUES SUR L'ENSEMBLE DES DROITS PERÇUS

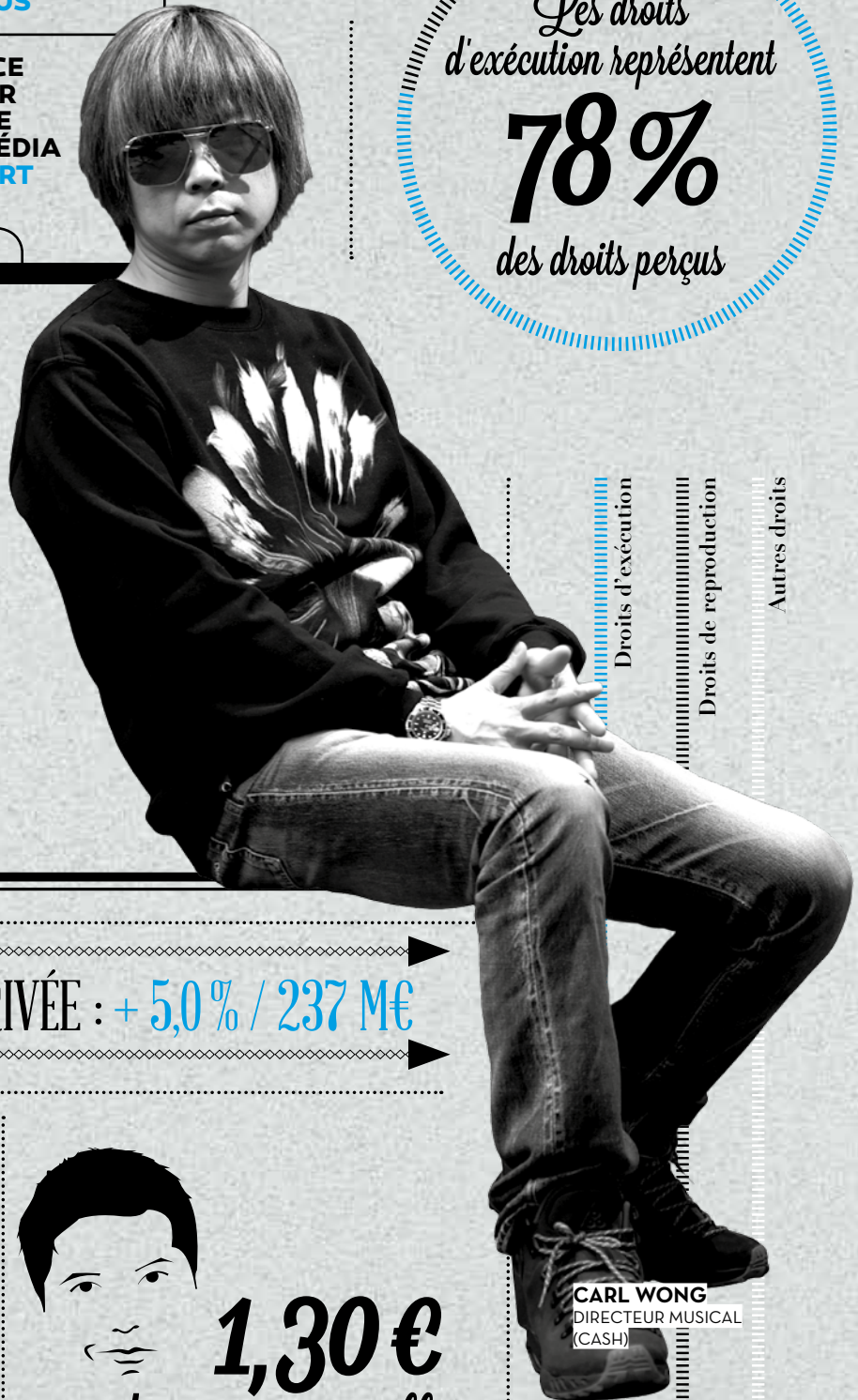
+25%

CROISSANCE DU SECTEUR NUMÉRIQUE ET MULTIMÉDIA PAR RAPPORT À L'ANNÉE PRÉCÉDENTE



POUR LA PREMIÈRE FOIS, LES DROITS D'EXÉCUTION DÉPASSENT

6 MDS€
+2,4%

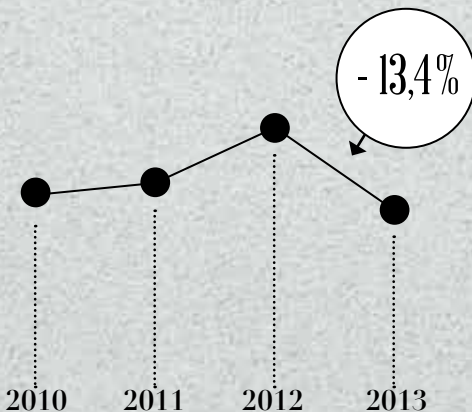


Droits d'exécution
Droits de reproduction
Autres droits

REDEVANCES DE COPIE PRIVÉE : +5,0% / 237 M€

Droits de reproduction

**



1,30€

redevance annuelle

MOYENNE PAR HABITANT DANS LES PAYS/TERRITOIRES DE LA CISAC

CARL WONG
DIRECTEUR MUSICAL
(CASH)

03/04/2014
LE COMITÉ AFFAIRES PUBLIQUES
 s'est réuni pour la première fois à Paris.

08/04/2014
À BUDAPEST
 Le Bureau régional européen de la CISAC a organisé un atelier destiné aux nouvelles sociétés audiovisuelles.

20/05/2014
AU VIETNAM
 Le Comité Asie-Pacifique a rencontré les autorités vietnamiennes pour soutenir la société locale VCPMC.

23-24/06/2014
LA COMMISSION JURIDIQUE
 s'est réunie à Prague.

10/07/2014
LE COMITÉ EXÉCUTIF ET DE GOUVERNANCE
 s'est réuni à Paris.

03/06/2014

LA CISAC ET BMAT SIGNENT UN ACCORD SUR LES ISWC

Le fournisseur de services de données BMAT est devenu la première entreprise à obtenir des codes ISWC de la CISAC. Ce service international d'identification des œuvres musicales a commencé à recevoir les ISWC et à les intégrer dans les services qu'il propose aux sociétés membres de la CISAC à travers le monde.

05/06/2014

À LONDRES

Plus de 50 femmes issues des sociétés membres de la CISAC ont lancé WOMEN@CISAC, un projet visant à garantir une plus grande mixité dans les fonctions de direction des organisations de gestion collective. Ce groupe est dirigé par Marisa Gandelman, Vice-Présidente du Conseil d'administration de la CISAC et Directrice Générale de l'UBC, et Janine Lorente, membre du Conseil d'administration de la CISAC et Directrice Générale adjointe de la SACD. En prélude à un programme plus vaste, il a commencé par lancer une étude sur le rôle des femmes dans les sociétés membres.

06/06/2014

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CISAC DONNE LA PAROLE AUX CRÉATEURS



Lors de l'Assemblée Générale de la CISAC de Londres, le Président de la CISAC Jean Michel Jarre a dirigé un débat d'experts sur le thème « La révolution créative mondiale ». Représentant différentes régions et répertoires, les créateurs participant au panel ont envisagé, ensemble, une nouvelle forme d'action pour la CISAC. Aux côtés du Président à la tribune, devant plus d'une centaine de délégués des sociétés, l'écrivain français Yves Nilly, le spécialiste des arts visuels Werner Stauffacher, l'auteur-compositeur américain Paul Williams, le compositeur italien Lorenzo Ferrero et le compositeur chilien Alejandro Guarello ont appelé l'ensemble de la communauté CISAC à jouer la carte de la solidarité et à adopter une stratégie encourageant des modèles économiques durables qui rémunèrent équitablement les créateurs.

16/06/2014

EN SERBIE

Le Directeur Régional Europe de la CISAC s'est exprimé sur la situation du droit d'auteur dans ce pays dans le cadre d'une table ronde organisée par l'Institut des politiques publiques.

05/08/2014

AUX ÉTATS-UNIS

La CISAC a soumis au Département de la Justice une prise de position sur les « consent decrees » (jugements convenus).

02/07/2014

À L'INTERNATIONAL

La campagne internationale de la CISAC visant à promouvoir le droit de suite s'accélère. La CISAC s'est associée à EVA, au GESAC, aux sociétés d'arts visuels ADAGP, VEGAP et PROLITTERIS et au Gouvernement sénégalais pour réclamer un traité international. Lors de la réunion du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR) de juillet 2014, des artistes visuels venus du Sénégal, du Cameroun, d'Inde et de Suisse ont attiré l'attention des délégués de l'OMPI sur l'importance de ce droit en espérant que le Comité l'inscrira à son ordre du jour.



BERYL RICHARDS
 RÉALISATRICE (DIRECTORS UK)

26/09/2014
LA JOURNÉE DES DROITS MÉCANIQUES,
 organisée en collaboration avec le BIEM, s'est tenue à Istanbul.

02/10/2014
LE COMITÉ EXÉCUTIF DE GOUVERNANCE
 s'est réuni à Paris.

10/10/2014
LA CISAC S'EST ASSOCIÉE À ARTES Y REDES
 pour lancer Colofón.info, une nouvelle communauté virtuelle pour les créateurs.

13/10/2014
LA DEUXIÈME RÉUNION DU COMITÉ AFFAIRES PUBLIQUES
 s'est tenue à Londres.

12/08/2014

AU PANAMA

Une initiative coordonnée visant à renforcer la position de la société panaméenne SPAC a permis d'aboutir à la conclusion d'un accord de cinq ans avec l'APR, l'association locale des radiodiffuseurs. Ces négociations ont été facilitées par un groupe de membres du Comité Amérique latine et Caraïbes de la CISAC et devraient permettre à la SPAC d'augmenter significativement ses revenus.

10/09/2014

À BOGOTA

Le Directeur Amérique latine et Caraïbes de la CISAC est intervenu devant un parterre de 400 musiciens pour parler de la gestion collective et des droits numériques dans le cadre du Bogotá Music Market.

12/09/2014

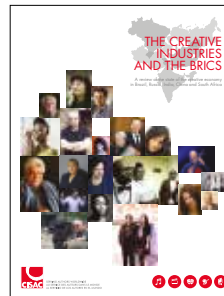
AU HONDURAS

Le Bureau régional de la CISAC pour l'Amérique latine et les Caraïbes a aidé la société hondurienne AACIMH à conclure positivement ses négociations avec les télédiffuseurs et opérateurs du câble et du satellite du pays.

15/09/2014

LA CISAC PUBLIE SON ÉTUDE « LES INDUSTRIES CREATIVES ET LES PAYS BRICS »

qui met en évidence tout le potentiel des BRICS pour les créateurs. L'étude révèle que la croissance des secteurs culturels et créatifs de ces pays est largement inférieure à leur croissance économique globale et propose un plan d'action pour améliorer la situation.



23/09/2014

AU CHILI

La CISAC a organisé un séminaire de formation pour les représentants de 11 offices du droit d'auteur des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud.

18-19/09/2014

À MADRID

Lors de la réunion du Comité Technique DLV, les représentants des sociétés dramatiques, littéraires et audiovisuelles se sont penchés sur l'évolution des droits audiovisuels à l'échelle mondiale, la rémunération des exploitations par câble en Europe, la copie privée et l'avenir du « cloud ».

07-08/10/2014

À MEXICO

Writers & Directors Worldwide (W&DW) a tenu son assemblée annuelle. Venus en nombre d'Europe, d'Amérique latine, d'Afrique et de la région Asie-Pacifique, les auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels ont publié le Manifeste de Mexico, témoignant de leur volonté de s'unir à l'échelle mondiale pour renforcer la reconnaissance de leurs droits.

14/10/2014

¡ACCIÓN! POUR DÉFENDRE LES DROITS AUDIOVISUELS AU CHILI

Plus de 150 scénaristes et réalisateurs, parmi lesquels l'illustre réalisateur argentin et Vice-Président de la CISAC Marcelo Piñeyro, ont appelé le Gouvernement chilien à légiférer afin d'accorder aux créateurs audiovisuels un droit inaliénable à rémunération. Sous le titre « ¡ACCIÓN! » (Action !), l'évènement était coorganisé par la CISAC et la société audiovisuelle locale ATN, avec le soutien des sociétés ARGENTORES et SGAE, de Writers & Directors Worldwide - le conseil des créateurs audiovisuels - et de l'Alliance des réalisateurs audiovisuels latino-américains (ADAL). En janvier, la Présidente chilienne Michelle Bachelet a établi un précédent historique dans la région en signant un projet de loi reconnaissant les droits des auteurs audiovisuels.

22-23/09/2014

À GENÈVE



La CISAC a marqué de sa présence la 54^e Assemblée Générale de l'OMPI par deux discours de son Président Jean Michel Jarre et un débat réunissant des auteurs de renom.



03-04/11/2014**À LISBONNE**

Le Directeur Général de la CISAC a participé à une conférence internationale intitulée « La culture, le droit d'auteur, la lusophonie et l'avenir » organisée par société locale SPA.

11-12/11/2014**AU TADJIKISTAN**

Le Directeur Régional Europe de la CISAC s'est exprimé sur la nécessité d'encourager la gestion collective.

17-18/11/2014**LE COMITÉ ASIE-PACIFIQUE**

s'est réuni dans les bureaux de la JASRAC à Tokyo.

19-20/11/2014**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

s'est réuni à Tokyo.

16/10/2014**À NASHVILLE**

La nécessité d'instaurer un système plus juste de rémunération des auteurs dans l'univers numérique était au cœur des thèmes abordés au plus grand Congrès du CIAM à ce jour. Pour l'occasion, plus de 60 créateurs de musique, représentants des sociétés et universitaires se sont réunis en présence de deux membres du Congrès américain : Marsha Blackburn et Jim Cooper. Le chercheur Pierre Lalonde y a présenté son étude sur le marché des droits liés au secteur numérique. Ces résultats appuient totalement Fair Trade Music, un projet visant à s'assurer que les services musicaux et les acteurs du marché numérique respectent le principe d'une juste rémunération des créateurs de musique et certaines normes de transparence.

**21/11/2014****À TOKYO**

Les Présidents des Conseils de Créateurs de la CISAC sont intervenus au Symposium international des créateurs de la JASRAC. Le débat était animé par le Président du Conseil d'administration de la CISAC. Y assistaient plus de 400 invités composés de représentants de l'industrie musicale, de membres de l'Office japonais du droit d'auteur, de délégués de l'Agence des affaires culturelles et d'artistes de renom. Ce symposium était consacré au rôle clé des OGC dans l'élaboration de modèles économiques favorables aux créateurs à l'ère du numérique.

16/10/2014**À AMSTERDAM**

Le Président de la CISAC Jean Michel Jarre s'est exprimé dans le cadre de l'Amsterdam Dance Event, le plus grand festival de dance et de musique électro au monde.

17/10/2014**À LONDRES**

Lors d'un séminaire de formation organisé par le British Copyright Council pour le compte de l'OMPI et de l'Office britannique de la propriété intellectuelle, le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC a présenté les aspects internationaux de la gestion collective à un public de hauts fonctionnaires de pays en développement.

02-03/12/2014**À BUDAPEST**

Les représentants de 25 sociétés d'auteurs d'Europe centrale et orientale se sont réunis pour le séminaire régional annuel CISAC/BIEM, consacré cette année aux techniques de communication.

24/11/2014**À HONG-KONG**

Les participants à la première réunion du Comité Technique Médias issu de la réforme structurelle de la CISAC ont discuté de l'avenir des licences d'exploitation numérique et de radiodiffusion.

**22/12/2014****AU RWANDA**

La Pan-African Composers & Song-writers Alliance (PACSA) a rencontré les créateurs rwandais et leur société, la RSAU, afin de discuter de la stratégie pour renforcer la protection des droits des auteurs dans la région.

20/01/2015
À PARIS

La phase initiale de l'Étude économique mondiale sur les industries culturelles et créatives a été lancée.

22/01/2015
LE COMITÉ AFFAIRES
PUBLIQUES s'est réuni
dans les bureaux de la
SACD à Paris.

28/01/2015
LE NOUVEAU
GROUPE DE TRAVAIL
CISAC/CIEM s'est réuni
à Bruxelles.

29/01/2015
LE COMITÉ
EXÉCUTIF ET DE
GOVERNANCE
s'est réuni à Bruxelles.

05-06/02/2015
LE COMITÉ EXÉCUTIF DU
COMITÉ AFRICAÏN s'est réuni
à Rabat, au Maroc, à l'invitation
de la société locale BMDA.

15/01/2015

CIS-NET V4.7

a été lancé avec ses nouvelles fonctionnalités : la notification des exécutions et les services de traitement par lots pour les œuvres audiovisuelles.

16/01/2015

EN THAÏLANDE

Le Directeur Asie-Pacifique de la CISAC a rencontré le nouveau Directeur Général de l'Office thaïlandais de la propriété intellectuelle.

26/01/2015

LANCEMENT DU NOUVEAU SITE INTERNET

Le nouveau portail de la CISAC (cisac.org) est mis en ligne. Il offre une meilleure expérience utilisateurs et une mine d'informations, que ce soit à nos sociétés membres, aux responsables politiques, aux journalistes et universitaires ou au grand public. Au nombre de ses nouveaux atouts : une navigation intuitive pour l'utilisateur, l'intégration des médias sociaux et de contenus multimédias, un affichage adaptatif pour une navigation optimisée sur les appareils mobiles et une ressource pédagogique appelée « L'Université CISAC ».

03/02/2015

LA CISAC A LANCÉ

Actualités CISAC, sa nouvelle newsletter électronique mensuelle destinée aux sociétés membres.

05/02/2015

À RABAT

Alors qu'il assistait à la réunion du Comité Exécutif du Comité Africain, le Directeur Général de la CISAC a profité de cette première réunion d'un organe de la CISAC au Maroc depuis 13 ans pour rencontrer Mustapha Khalfi, Ministre marocain de la Communication et porte-parole du Gouvernement. La discussion a porté sur les difficultés rencontrées par les créateurs dans ce pays et la façon dont la CISAC peut continuer à aider la société locale BMDA à augmenter les droits perçus. Le Ministre a promis aux créateurs et à leur société le soutien de son Gouvernement pour améliorer leur situation.

19/02/2015

EN UKRAINE



Une délégation de hauts représentants de la CISAC et des sociétés locales UACRR et CINEMA a rencontré la Présidente du Service d'État de la propriété intellectuelle de l'Ukraine (SIPSU) pour discuter des mesures à prendre afin d'améliorer le cadre de la gestion collective en Ukraine. La réunion a porté sur un renforcement de la coopération entre les deux sociétés membres de la CISAC et les pouvoirs publics et sur la mise en œuvre de solutions pour résoudre le problème du grand nombre d'organisations délivrant des licences dans ce pays.

10/02/2015

RAPPORT SUR LES PERCEPTIONS MONDIALES

La CISAC a publié son rapport annuel sur les perceptions mondiales sous un format amélioré qui élargit considérablement le champ d'analyse de cette publication. Il offre plus d'informations sur le marché des droits perçus dans le monde et un éclairage précieux sur les tendances du marché susceptibles d'intéresser les auteurs et les éditeurs. La CISAC a mené une vaste campagne médiatique, qui lui a valu une belle couverture dans près de 40 grands titres de la presse internationale. Les droits perçus en 2013 sont restés constants à 7,8 milliards d'euros, tandis que les droits d'exécution ont dépassé pour la première fois la barre des 6 milliards d'euros.



09/03/2015**LA PREMIÈRE RÉUNION**

du nouveau Groupe de travail BIEM/CISAC s'est tenue à Berlin.

11-12/03/2015**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

s'est réuni à Berlin à l'invitation de la GEMA.

12/03/2015**À PARIS**

Le Président de la CISAC Jean Michel Jarre s'est exprimé sur la politique du droit d'auteur de l'UE lors du colloque « Auteurs & Co » organisé par la SCAM.

14/03/2015

LES CRÉATEURS RÉAGISSENT AU PROJET DE RAPPORT DE L'UE SUR LE DROIT D'AUTEUR

Dans une lettre signée par le Président de la CISAC Jean Michel Jarre et ses quatre Vice-Présidents Angélique Kidjo, Javed Akhtar, Marcelo Piñeyro et Ousmane Sow au nom des quatre millions de créateurs représentés par les sociétés membres de la CISAC, la Confédération souligne l'incapacité de ce rapport à appréhender les réalités du marché et la nécessité d'un système plus équilibré, qui garantisse la juste rémunération des créateurs.

**19/03/2015****À PARIS**

Les représentants de dix sociétés d'auteurs venus des quatre coins du globe se sont retrouvés pour la première réunion du nouveau Groupe des Experts de la Communication (CEG). La Directrice de la Communication de la CISAC a présenté les réalisations de l'année 2014 et a dégagé les priorités pour 2015. Le CEG a en outre réfléchi au meilleur moyen de mettre à contribution l'aide des sociétés membres pour soutenir la communication de la CISAC à travers le monde.

28/03/2015**À PARIS**

Les participants à un séminaire organisé par l'ALAI France, en collaboration avec la société d'arts visuels ADAGP, ont eu la primeur des conclusions d'une étude sur le droit de suite commandée par la CISAC et présentées par le Professeur Sam Ricketson.

14/04/2015**À PÉKIN**

Les représentants des sociétés d'arts visuels se sont réunis pour discuter du droit de suite et encourager son adoption par la Chine, le deuxième plus grand marché d'art du monde. Organisé par le Bureau régional Asie-Pacifique, ce séminaire s'est intéressé aux avantages que le droit de suite apporte aux créateurs des arts visuels dans de nombreux pays, et aux efforts de lobbying déployés pour que la disposition relative au droit de suite actuellement prévue dans le projet de loi sur le droit d'auteur en Chine soit adoptée. L'illustre artiste visuel chinois et membre de l'ADAGP Wang Yan Cheng a souligné l'importance du droit de suite pour les créateurs chinois devant un public composé de plus de 30 fonctionnaires chinois chargés de superviser ce projet de loi, ainsi que de nombreux artistes, professeurs et magistrats.

20/04/2015**SÉMINAIRE AUDIOVISUEL DE DAC**

Une réunion destinée aux sociétés dramatiques et audiovisuelles d'Amérique latine s'est tenue à Buenos Aires. Organisée par la société audiovisuelle argentine DAC et la CISAC, cette réunion a porté essentiellement sur les difficultés liées à la gestion collective des droits audiovisuels en Amérique latine. Le Président de W&DW a rendu compte des activités de son organisation. Cette réunion a également permis de présenter les agences de l'ADAL (Alianza de Directores Audiovisuales Latinoamericanos).



08/04/2015
LE COMITÉ
EXÉCUTIF ET
DE GOUVERNANCE
 s'est réuni à Paris.

20/04/2015
LES GROUPES DE TRAVAIL
 sur le Protocole d'accord de Sainte Lucie
 et celui pour l'Amérique centrale se sont
 réunis à Buenos Aires.

24/04/2015
À BUENOS AIRES
 Les réalisateurs latino-américains ont appelé à une meilleure
 protection des droits des créateurs audiovisuels en solidarité
 avec les réalisateurs européens.

21/04/2015

À BUENOS AIRES

Des représentants des sociétés d'auteurs, des éditeurs, des radiodiffuseurs et des fournisseurs de services Internet de toute l'Amérique latine ont assisté à la Conférence internationale sur le droit d'auteur et la gestion collective. Parmi les thèmes abordés : l'octroi de licences dans l'univers numérique, l'évolution de la situation en Europe et la nouvelle Directive sur la gestion collective des droits, les difficultés liées à la gestion des droits audiovisuels et les enjeux clés de la gestion collective des droits en Amérique latine.

22/04/2015

À BUENOS AIRES

À la réunion du Comité Amérique latine et Caraïbes, plus de 30 sociétés de la région ont discuté de la réforme structurelle de la CISAC et de ses priorités pour 2015-2016. Un rapport de PwC, assorti de recommandations sur les pratiques comptables dans la région, a été présenté aux participants. Ceux-ci ont en outre approuvé le projet de lobbying en faveur du droit inaliénable à rémunération des auteurs audiovisuels ciblant les chefs d'État présents au Sommet ibéro-américain et au Sommet des Amériques. Une enquête régionale sur les besoins d'assistance technique et de formation a également été présentée. Le nouveau Comité Exécutif du Comité Amérique latine et Caraïbes a été élu.

25/04/2015

EN AZERBAÏDJAN

Le Directeur des normes et règles professionnelles de la CISAC s'est exprimé dans le cadre d'une conférence internationale sur la gestion collective.



27/04/2015

À BANGKOK

Le Directeur Régional Asie-Pacifique de la CISAC s'est exprimé sur le thème de « L'innovation dans le monde de la musique » lors du Symposium 2015 organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle.

27/04/2015

À NEW YORK

L'auteur-compositeur Eddie Schwartz, Co-Président de Music Creators North America et Président de l'Association des auteurs-compositeurs canadiens, était l'une des cinq personnalités invitées à participer à une table ronde organisée à l'ONU à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. S'exprimant au nom de la CISAC, il a souligné la nécessité d'un écosystème durable pour le secteur musical et d'une juste rémunération pour les créateurs. À cette occasion, le Président de la CISAC Jean Michel Jarre a publié une déclaration appelant l'ONU à garantir un meilleur avenir aux créateurs.

28-29/04/2015

EN GÉORGIE

Le Comité Européen a tenu ses deux jours de réunion annuelle à Tbilissi. Cette réunion a attiré plus de 90 représentants des sociétés d'auteurs de toute l'Europe et marque la toute première réunion statutaire d'un organe de la CISAC dans le Caucase. Les discussions ont porté sur les initiatives actuelles de l'UE dans le domaine du droit d'auteur et de la gestion collective, la question de la responsabilité des FAI, les œuvres orphelines, les récentes affaires portées devant la Cour de Justice Européenne, les empreintes numériques, la gouvernance et la situation de la gestion collective en Europe.



LA CISAC À L'OMPI - JOUR 1



01. Le compositeur-producteur et Président de la CISAC Jean Michel Jarre s'adresse à l'auditoire de l'Assemblée Générale de l'OMPI ; **02.** Le discours inaugural de Jean Michel Jarre ; **03.** Ismaël Lo, auteur-compositeur-interprète (Sénégal) ; **04.** Susanna Baca, auteur-compositeur-interprète (Pérou).

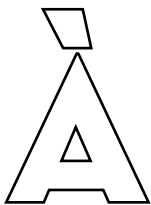
LA CISAC À L'OMPI - JOUR 2



01. (G-D) Hervé di Rosa, artiste visuel (France), Angèle Diabang, réalisatrice et productrice (Sénégal), Daphna Levin, scénariste et réalisatrice (Israël), Gadi Oron, Directeur Général de la CISAC, Francis Gurry, Directeur Général de l'OMPI, Jean Michel Jarre, compositeur-producteur et Président de la CISAC, Vinod Ranganath, dramaturge, scénariste et réalisateur (Inde), Eddie Schwartz, auteur-compositeur (Canada) et Tom Burges Watson, journaliste de télévision ; **02.** (G-D) Eddie Schwartz et Hervé di Rosa ; **03.** Angèle Diabang ; **04.** Tom Burges Watson, Jean Michel Jarre, Daphna Levin et Vinod Ranganath.

LA CISAC À L'OMPI

À L'INITIATIVE DE LA CISAC, L'ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (OMPI), AGENCE DE L'ONU, A DONNÉ LA PAROLE AUX CRÉATEURS LORS DE SON ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN SEPTEMBRE.



À l'occasion de la 54^e Assemblée Générale de l'OMPI, la CISAC a organisé plusieurs événements visant à mieux faire connaître le point de vue des créateurs à cette agence de l'ONU. Lors de la cérémonie d'inauguration de la nouvelle salle de conférence, le Président de la CISAC Jean Michel Jarre a prononcé un discours passionné sur l'importance du droit d'auteur pour l'avenir de la créativité et la diversité culturelle. Le lendemain, une table ronde réunissait des créateurs de renommée internationale.

Jean Michel Jarre était entouré pour l'occasion par le peintre français et Président du CIAGP Hervé di Rosa, la réalisatrice sénégalaise Angèle Diabang, l'auteur-compositeur canadien Eddie Schwartz, le dramaturge, scénariste et réalisateur indien Vinod Ranganath, et la réalisatrice israélienne Daphna Levin. Le Directeur Général de l'OMPI, Francis Gurry, s'est joint aux intervenants pour conclure le débat. C'était la première fois dans l'histoire de l'OMPI que des créateurs s'exprimaient dans le cadre de son Assemblée Générale.

UN APPEL À DES MODÈLES DURABLES

Les membres du panel ont enjoint les ambassadeurs, diplomates et ministres présents dans l'auditoire d'élaborer des politiques qui protègent les droits des

créateurs et créent un écosystème juste et durable pour la création. Ils les ont aussi mis en garde contre la faiblesse préoccupante des tarifs de streaming, E. Schwartz déclarant : « à une époque, la vente d'un million de disques m'aurait assuré le revenu modeste d'un membre de la classe moyenne et l'obtention d'un disque de platine. Si je regarde ce que me rapportent aujourd'hui mes droits sur les exploitations numériques, je touche 35 \$ pour un million de lectures. Autrement dit, mon revenu de classe moyenne s'est réduit au prix d'une pizza ». M. Jarre a bien insisté sur le fait que « les créateurs n'ont rien contre les nouvelles technologies. Nous y adhérons et nous nous réjouissons que les dispositifs et services numériques permettent au public d'avoir un plus large accès à la culture, tout comme ils donnent aux créateurs l'opportunité de toucher une plus vaste audience. Toutefois, nous avons besoin de modèles économiques qui servent les intérêts de toutes les parties ». M. Gurry a abondé dans son sens en déclarant : « il n'a jamais été aussi opportun d'examiner comment garantir un avenir durable aux auteurs et aux compositeurs ».

AU-DELÀ DU NUMÉRIQUE

Les autres membres du panel ont attiré l'attention sur les lacunes qui, dans les politiques existantes, affectent les scénaristes, créateurs audiovisuels et artistes visuels. « Malgré un pays débordant de talents et très riche sur le plan culturel, les créateurs doivent lutter pour vivre de leur

art », a déploré A. Diabeng concernant la situation dans son pays. D. Levin, quant à elle, a rappelé l'importance des sociétés d'auteurs pour remédier à cette situation : « avant la création de la société dont je suis membre, les flux de redevances revenant aux réalisateurs et aux auteurs étaient quasi-inexistants ». Enfin, V. Ranganath a estimé que les pratiques professionnelles profondément enracinées et le manque d'efficacité des lois dans son pays empêchaient les scénaristes indiens de profiter des recettes engendrées par Bollywood. « Mon apport créatif, c'est-à-dire les scénarios que j'ai écrits et qui sont devenus des films ou des programmes de télévision, ne m'ont jamais rapporté de droits d'auteur », a-t-il témoigné. « Tous mes droits m'ont été retirés. »

De même, de nombreux artistes visuels ne touchent jamais un centime après la première vente de leurs œuvres, même si celles-ci gagnent en valeur au fil du temps. Le droit de suite est le meilleur moyen de remédier à cette situation, a affirmé H. di Rosa, réfutant les arguments fatalistes du monde des marchands d'art en soulignant qu'« il ne s'agit jamais de sommes astronomiques. Selon les estimations de l'ADAGP, le droit de suite ne représente que 0,3 % de la valeur du marché de l'art européen ».

Cette table ronde a été largement relayée dans la presse. ♦

INTERVIEW

QUELLES SONT LES VALEURS FONDAMENTALES DE LA CISAC ?

La mission première de la CISAC est de promouvoir la protection des droits des auteurs à travers le monde et de soutenir son réseau international d'organisations de gestion collective. Quelles que soient les avancées technologiques, depuis sa création il y deux siècles environ, le système de gestion collective reste le meilleur allié des créateurs isolés.

QU'EST-CE QUI EST LE PLUS DIFFICILE POUR LES AUTEURS AUJOURD'HUI ?

Se faire entendre et obtenir que leurs intérêts soient pris en compte. Partout dans le monde, des discussions affectant directement la vie des créateurs se tiennent en ignorant souvent les premiers intéressés. Les créateurs doivent s'assurer une place à la table des négociations et au sein du débat politique international.

COMMENT LA CISAC A-T-ELLE RÉUSSI À SURMONTER CES DIFFICULTÉS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE ?

Avec notre Président, Jean Michel Jarre, nos Vice-Présidents et nos Conseils des Créateurs, nous avons fait d'énormes progrès pour placer les créateurs au centre des négociations et des discussions qui ont un impact direct sur leurs moyens de subsistance. Dans ce rapport d'activité, vous trouverez de nombreux exemples de la façon dont les auteurs écrivent leur avenir avec l'aide de la CISAC, que ce soit en se battant pour obtenir de meilleurs tarifs de streaming pour les créateurs de musique, pour l'adoption universelle du droit de suite au profit des artistes visuels ou pour la reconnaissance des droits inaliénables des créateurs audiovisuels.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DE LA CONFÉDÉRATION POUR L'AVENIR ?

Nous voulons non seulement soutenir davantage d'initiatives lancées par les créateurs, mais aussi encourager les meilleures pratiques au sein de notre réseau, continuer à développer les normes professionnelles qui peuvent améliorer la gestion des données, investir dans les études de marché, développer nos activités de sensibilisation, intensifier notre communication et étendre le système de gestion collective dans les pays qui ne l'appliquent pas encore.



G. ORON
DIRECTEUR GÉNÉRAL

L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Directeur des
Opérations
T. de Fontenay



Directeur des
Normes et Règles
Professionnelles
S. Piat



Directrice Répertoires
et Relations avec les
Créateurs
S. Munich



Directrice de la
Communication
C. Roy



Directeur des Systèmes
d'Information
J. Macarro



Directeur Régional
Afrique
B. Ouattara



Directeur Régional
Asie-Pacifique
B. Ng



Directeur Régional
Europe
M. Chatalbashev



Directeur Régional
Amérique latine
et Caraïbes
S. Schuster



ERIC BAPTISTE
PRÉSIDENT -
CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARISA GANDELMAN
VICE-PRÉSIDENTE -
CONSEIL D'ADMINISTRATION



JAVIER GUTIÉRREZ VICÉN
VICE-PRÉSIDENT -
CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale 2014 est la première que j'ai eu le privilège de présider en qualité de Président du Conseil d'administration. Il était alors évident que le Conseil et le Secrétariat auraient fort à faire. Un an plus tard, on peut dresser une première évaluation du travail accompli. Notre travail d'orientation des politiques s'intensifie et les créateurs sont au cœur de toutes nos actions. Je tiens à ce propos à remercier notre Président Jean Michel Jarre, nos Vice-Présidents et les Présidents de nos Conseils des Créateurs. Nous avons vécu une année de grands changements mais, en l'espace de quelques mois, le nouveau Directeur Général de la CISAC, Gadi Oron, a reformé une équipe soudée et hautement qualifiée. Nous jouissons d'un niveau de confiance sans précédent et établissons de nouvelles relations de travail avec nos organisations alliées (BIEM, GESAC, SAA, EVA...).

Enfin, nous avons initié une ambitieuse réforme de notre travail de promotion de la bonne gouvernance avec une nouvelle stratégie de contrôles de conformité, de nouveaux outils et de nouveaux critères d'appartenance... La CISAC est prête à l'action ! Au grand bénéfice de nos membres et des quatre millions de créateurs que nous représentons !

Grâce aux nouvelles technologies, les œuvres sont accessibles depuis n'importe quel point du globe ; un véritable rêve devenu réalité pour les créateurs. Mais encore faut-il garantir que ceux-ci sont équitablement rémunérés pour cette utilisation accrue de leurs œuvres. Le rôle de la CISAC est donc plus important que jamais. Nous nous employons à fournir aux décideurs politiques des données fiables montrant que les créateurs sont les piliers de l'économie de la création et de la croissance économique. Plutôt que de miser sur les exceptions et restrictions au droit d'auteur, les décideurs politiques doivent créer les conditions nécessaires pour permettre aux créateurs de réaliser leur rêve : réussir à vivre de leur créativité. En 2014, le Conseil a lancé plusieurs projets importants, qui fourniront des informations essentielles sur le potentiel économique des industries culturelles et créatives. Nous prenons également des mesures capitales pour améliorer l'efficacité de notre propre fonctionnement et fournir aux auteurs et à leurs sociétés les services dont ils ont besoin à l'ère numérique.

La réforme interne de la CISAC visant à s'adapter aux besoins actuels des sociétés d'auteurs est entrée dans une nouvelle phase. Le Secrétariat a travaillé dur et réalisé l'impossible, réussissant pratiquement à se surpasser au-delà de toute espérance. Ces efforts sont tangibles dans tous les domaines d'action de la CISAC, et transparaissent aussi dans sa nouvelle structure, dans l'intérêt des auteurs de tous les répertoires. Les Comités techniques et régionaux font du très beau travail, à une vitesse inégalée, ce qui ne manque pas de profiter aux Conseils Internationaux des Créateurs, qui bénéficient ainsi de nouvelles opportunités de s'exprimer à l'échelle internationale et de nouvelles évolutions techniques rimant avec transparence et modernisation. En ce sens, la CISAC a montré que le meilleur service que nous pouvons offrir aux auteurs à travers le monde est d'améliorer la qualité de service de leurs sociétés, et d'élargir et de renforcer notre réseau international.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ÉLU PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE JUIN 2013 POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS

 **ERIC BAPTISTE**
PRÉSIDENT
SOCAN CANADA

 **MARISA GANDELMAN**
VICE-PRÉSIDENTE
UBC BRÉSIL

 **JAVIER GUTIÉRREZ VICÉN**
VICE-PRÉSIDENT
VEGAP ESPAGNE

 **BRETT COTTLE**
APRA AUSTRALIE

 **ANDRÁS SZINGER**
ARTISJUS HONGRIE

 **ELIZABETH MATTHEWS**
ASCAP ÉTATS-UNIS

 **URBAN PAPP**
BILD-KUNST ALLEMAGNE

 **MIKE O'NEILL**
BMI ÉTATS-UNIS

 **HARALD HEKER**
GEMA ALLEMAGNE

 **MITSUO SUGAWARA**
JASRAC JAPON

 **JOCHEM DONKER**
LIRA PAYS-BAS

 **SAMI BENCHEIKH EL HOCINE**
ONDA ALGÉRIE

 **ROBERT ASHCROFT**
PRS FOR MUSIC ROYAUME-UNI

 **JANINE LORENTE**
SACD FRANCE

 **JEAN-NOËL TRONC**
SACEM FRANCE

 **GUILLERMO OCAMPO**
SADAIC ARGENTINE

 **SIPHO DLAMINI**
SAMRO AFRIQUE DU SUD

 **ENRIQUE GÓMEZ PIÑEIRO**
SGAE ESPAGNE

 **GAETANO BLANDINI**
SIAE ITALIE

 **KARSTEN DYHRBERG NIELSEN**
STIM SUÈDE

UNE NOUVELLE STRUCTURE

GRÂCE À SA NOUVELLE ORGANISATION, LA CISAC A RENFORCÉ L'EFFICACITÉ DE SES OPÉRATIONS ET FAIT LA PART BELLE AUX SERVICES QU'ELLE OFFRE À SES MEMBRES.

SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX CHANGEMENTS

→ **LE COMITÉ EXÉCUTIF ET DE GOUVERNANCE (EGC)** remplace le Comité de Gouvernance et du respect des Règles, le Comité sur les politiques en matière de données et le Comité Finances.

→ **LE COMITÉ AFFAIRES PUBLIQUES (GPC)** a la responsabilité exclusive des questions de politique publique.

→ **LE COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONS (BTC)** remplace la Commission Technique Répartition. Il est en charge des règles et normes opérationnelles relatives à l'ensemble des répertoires et travaille en étroite collaboration avec le Comité Services d'Information (ISC).

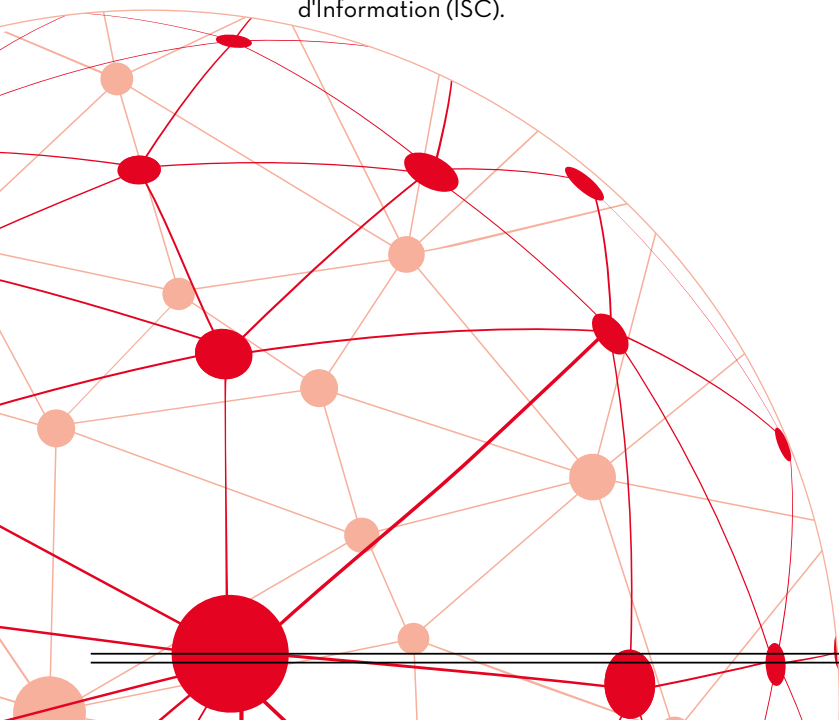
→ **LE COMITÉ TECHNIQUE MÉDIAS (MTC)** remplace la Commission Technique Radiodiffusion et Télédiffusion (CTRTV) ; il est en charge de toutes les questions liées à l'octroi de licences dans tous les répertoires et travaille en étroite collaboration avec le comité DLV et le CIAGP.

→ **LE COMITÉ SERVICES D'INFORMATION (ISC)** remplace le Conseil de surveillance du CIS (CSB) et le Comité de direction du CIS (CSC). Il supervise la stratégie, les exigences budgétaires et la gestion du programme visant à développer les applications du CIS.

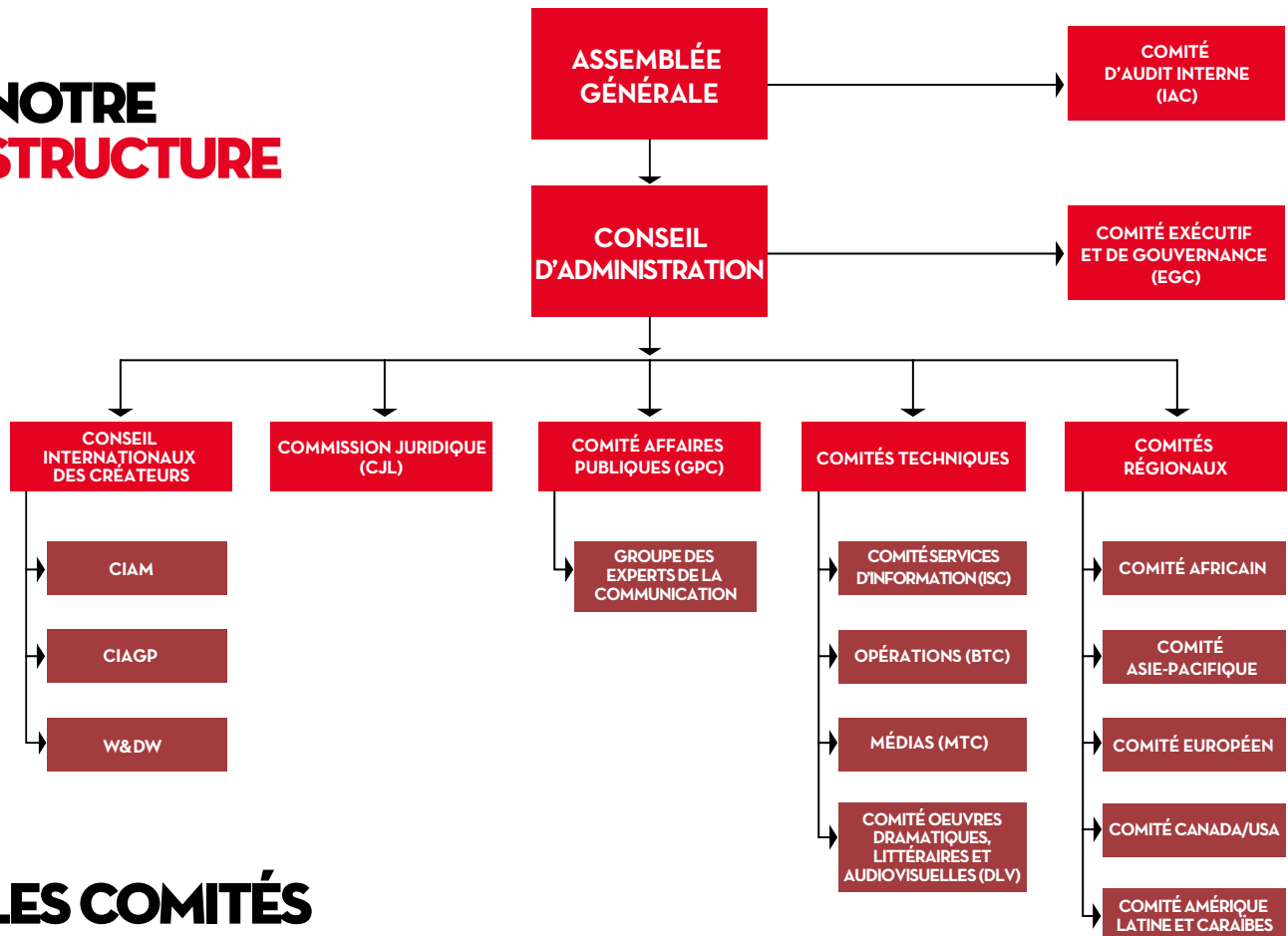
→ **LE GROUPE DES EXPERTS DE LA COMMUNICATION (CEG)** remplace la Commission de la Communication.

→ **LE COMITÉ ŒUVRES DRAMATIQUES, LITTÉRAIRES ET AUDIOVISUELLES (DLV)** remplace la CT-DLV et travaille en étroite collaboration avec le BTC et le MTC.

Tous les comités, qu'ils soient statutaires ou non, relèvent du Conseil d'Administration, lequel rend des comptes à l'Assemblée Générale, à l'exception du Comité d'Audit Interne (IAC), qui relève directement de l'Assemblée Générale, et du Groupe des Experts de la Communication (CEG), qui relève du GPC.



NOTRE STRUCTURE



LES COMITÉS DE LA CISAC

COMITÉ EXÉCUTIF ET DE GOUVERNANCE (EGC)

L'EGC traite des affaires financières, de la gouvernance et des membres. Il est chargé d'élaborer l'ordre du jour du Conseil d'administration. Il pré-valide le Budget et les Rapports Financiers de la CISAC et donne des conseils financiers. Il soumet ses recommandations au Conseil d'administration sur les règles et normes d'adhésion, ainsi que sur les sanctions appliquées en cas de violation des Règles Professionnelles et des Résolutions Obligatoires.

COMITÉ AFFAIRES PUBLIQUES (GPC)

Le GPC examine et soumet ses recommandations au Conseil d'administration sur les questions de politique internationale, y compris tout ce qui touche au lobbying, à la défense des politiques et à la coopération avec d'autres organisations.

GRUPE DES EXPERTS DE LA COMMUNICATION (CEG)

Le CEG soutient les activités de communication de la CISAC, assiste le GPC et applique ses décisions concernant les priorités de communication.

COMMISSION JURIDIQUE (CJL)

La CJL est un organe consultatif qui offre aux membres de la CISAC son point de vue d'expert sur les questions de droit d'auteur et les procédures judiciaires, à l'échelon national et international. Elle offre un espace qui permet d'échanger des informations sur les évolutions juridiques dans le domaine du droit d'auteur et de la gestion collective.

COMITÉ D'AUDIT INTERNE (IAC)

Le Comité d'Audit Interne joue auprès de l'AG le rôle d'organe de surveillance des Rapports Financiers et de contrôle interne.

COMITÉ SERVICES D'INFORMATION (ISC)

L'ISC supervise l'ensemble des outils informatiques communs, y compris la définition, la planification, le déploiement et la mise en œuvre du programme CIS-Net. Les activités de l'ISC sont liées à celles du BTC.

COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONS (BTC)

Le BTC est un comité à vocation transversale inter-répertoires, chargé de définir et de mettre en œuvre les normes et procédures liées aux pratiques de documentation et de répartition.

COMITÉ TECHNIQUE MÉDIAS (MTC)

Le MTC est un comité à vocation transversale inter-répertoires, chargé de régler tous les problèmes liés à l'octroi de licences, en ligne et hors ligne, y compris pour les droits mécaniques et les droits d'exécution.

COMITÉ ŒUVRES DRAMATIQUES, LITTÉRAIRES ET AUDIOVISUELLES (DLV)

Le DLV favorise l'échange d'informations sur toutes les questions de gestion des droits sur les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles et développe des outils communs.

COMITÉS RÉGIONAUX

Les Comités régionaux protègent les intérêts de la communauté des créateurs et les droits de propriété intellectuelle dans leurs territoires respectifs. Il en existe un pour chaque région de la CISAC : l'Afrique (CAF), l'Asie-Pacifique (CAP), la région Canada/USA (CCU), l'Europe (CE), l'Amérique latine et les Caraïbes (CLC).

CONSEIL INTERNATIONAL DES CRÉATEURS DE MUSIQUE (CIAM)

Composé d'auteurs de musique, le CIAM est un organe statutaire consultatif qui agit en toute indépendance pour élargir la représentation des créateurs de musique à travers le monde.

WRITERS & DIRECTORS WORLDWIDE (W&DW)

Composé d'auteurs dramatiques, littéraires et audiovisuels (DLV), Writers & Directors Worldwide est une organisation-cadre internationale qui, en tant qu'organe statutaire consultatif, s'occupe de tout ce qui touche aux intérêts moraux, professionnels, économiques et juridiques de ces créateurs.

CONSEIL INTERNATIONAL DES CRÉATEURS DES ARTS GRAPHIQUES, PLASTIQUES ET PHOTOGRAPHIQUES (CIAGP)

Composé d'artistes visuels, le CIAGP est un organe statutaire consultatif qui s'occupe de toutes les questions relatives à la gestion des droits des auteurs plasticiens. Il défend leurs intérêts et soutient la création de nouvelles sociétés qui gèrent leurs droits dans les pays où ils ne sont pas encore représentés.

AFFAIRES PUBLIQUES ET JURIDIQUES

CLÉ DE VOÛTE DU RÉSEAU INTERNATIONAL DE SOCIÉTÉS D'AUTEURS,
LA CISAC JOUE UN RÔLE MOTEUR DANS LA PROMOTION INTERNATIONALE
DU DROIT D'AUTEUR ET DE LA GESTION COLLECTIVE.

ORIENTER LES POLITIQUES PUBLIQUES PAR LES ÉTUDES

FOURNIR AUX DÉCIDEURS POLITIQUES
DES DONNÉES FIABLES QUI PROUVENT
L'IMPACT POSITIF DES INDUSTRIES
CRÉATIVES SUR L'ÉCONOMIE EST
L'UN DES PILIERS DE LA STRATÉGIE
DE LA CISAC.

GROS PLAN SUR LES BRICS

D'après une nouvelle étude publiée par la CISAC en 2014, la croissance des secteurs créatifs des BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) est largement inférieure à leur croissance économique globale. Les industries créatives dans ces pays représentent entre 1 et 6 % du PIB, contre une valeur à deux chiffres dans d'autres pays. Pour une large part, les résultats peu satisfaisants des BRICS s'expliquent par les lacunes du cadre juridique régissant la propriété intellectuelle. Pour exploiter le potentiel de croissance de ces pays, la CISAC a établi un plan de

développement qui conseille les mesures suivantes à leurs décideurs politiques : 1/ analyser et mesurer l'économie de la création dans chaque pays ; 2/ reconnaître l'importance d'une gestion collective efficace des droits ; 3/ soutenir de manière proactive la créativité et la communauté des créateurs ; 4/ reconnaître l'importance de la propriété intellectuelle et de la protection du droit d'auteur dans le processus créatif. Cette étude est devenu un précieux outil de lobbying et n'a pas manqué d'attirer l'attention des pouvoirs publics et des décideurs politiques.



ACHILLE FORLER
DEEP EMOTIONS
PUBLISHING (INDIA)

La Loi indienne sur le droit d'auteur a récemment été amendée. Avec quels changements importants à la clé ?

Ces amendements ont sonné le glas de la culture des « œuvres sur commande » en reconnaissant le caractère incessible et inaliénable des droits des auteurs. Ils ont instauré la gestion collective obligatoire pour les œuvres littéraires

et musicales. Ils marquent une grande victoire pour les créateurs, qui se sont battus durement pour obtenir ces changements.

Où en est la gestion collective aujourd'hui en Inde ?

Les redevances perçues sont très basses par rapport à la taille et au dynamisme du marché indien. Les droits de publication sont sous-rémunérés et la surveillance des

autorités a déstabilisé les activités d'octroi de licences, avec des répercussions négatives sur les auteurs, éditeurs et nouveaux services de contenu. Malheureusement, certaines décisions des tribunaux ont mal interprété la législation locale, au détriment des créateurs, et la CISAC soutient le combat engagé devant la Cour Suprême indienne pour obtenir leur annulation.

Que peut faire la communauté internationale ?

Il est capital qu'elle continue à nous soutenir. La CISAC jouit de la légitimité et de la crédibilité nécessaires auprès de l'exécutif, qui a tout à fait conscience du potentiel inexploité de notre pays mis en lumière par l'étude BRICS. L'aide de la CISAC dans la bataille juridique en cours pour les droits des créateurs est inestimable.

“ La communauté internationale a clairement fait part de ses inquiétudes qui, du reste, rencontrent parfaitement les objectifs poursuivis par le Gouvernement indien. ”

ÉTUDE ÉCONOMIQUE MONDIALE

Le nouveau projet de recherche de la CISAC vise à mesurer la contribution des secteurs culturels et créatifs à l'économie mondiale en s'intéressant à un échantillon de pays situés à divers niveaux de développement. Cette nouvelle étude étendra l'analyse de la situation en France et en Europe des rapports déjà publiés par France Creative et le GESAC. Elle rendra compte de l'impact positif des industries créatives en termes de création d'emploi et de croissance économique à l'échelle mondiale. Elle couvrira la plus large gamme possible de secteurs créatifs : industrie du livre, journaux et magazines,

spectacle vivant, musique, télévision, cinéma, radio, jeux vidéos, arts visuels, publicité et architecture. Réalisée par EY, sa publication est prévue fin 2015.

L'IMPORTANCE ÉCONOMIQUE DE LA GESTION COLLECTIVE

C'est à nous qu'il incombe de produire des données fiables qui mettent en évidence les avantages du système de gestion collective pour toutes les parties. La CISAC et l'OMPI se sont engagées conjointement dans un projet d'étude qui établira, chiffres tangibles et objectifs à l'appui, la valeur ajoutée que les organisations de gestion collective apportent au marché des licences. ♦

LOBBYING ET AFFAIRES PUBLIQUES

POUR CONTRER LA PRESSION CROISSANTE QUI PÈSE SUR LE SYSTÈME DE DROIT D'AUTEUR, LA CISAC EST PRÉSENTE À TOUS LES NIVEAUX DE DISCUSSION : INSTANCES INTERNATIONALES, CONSULTATIONS RÉGIONALES ET DÉBATS NATIONAUX.

À Genève, elle participe activement aux négociations en cours au sein du Comité

permanent du droit d'auteur de l'OMPI (projets de nouveaux traités internationaux et autres activités normatives). En Europe, elle suit de près les discussions relatives à la révision de la réglementation sur le droit d'auteur au sein de l'UE et, en collaboration avec les organisations de sociétés européennes, elle a publié une lettre des créateurs pour répondre au projet de rapport de l'eurodéputée Reda. À l'échelon local, la CISAC continue de proposer son soutien à ses membres face à des projets comme la nouvelle loi ukrainienne sur la gestion collective, la révision des « consent decrees » (jugements convenus) aux États-Unis ou les amendements prévus à la Loi chinoise sur le droit d'auteur. ♦

PROMOUVOIR LE DROIT DE SUITE

LE DROIT DE SUITE PERMET AUX ARTISTES VISUELS DE TOUCHER UN PETIT POURCENTAGE DU PRIX DE VENTE QUAND L'UNE DE LEURS ŒUVRES EST REVENDUE PAR UNE SALLE DE VENTE, UNE GALERIE OU UN MARCHAND D'ART. LA CAMPAGNE INTERNATIONALE DE LA CISAC VISE À OBTENIR SA RECONNAISSANCE UNIVERSELLE.

VERS UN TRAITÉ UNIVERSEL

L'objectif ultime de la campagne pour le droit de suite menée conjointement par la CISAC, EVA, le GESAC et les sociétés d'arts visuels est d'obtenir un nouveau traité visant l'application universelle de ce droit et, par la même occasion, son harmonisation. Le droit de suite existe dans tous les pays de l'UE et dans de nombreux pays d'autres régions du monde, mais des pays aussi importants sur le marché de l'art que la Chine, les États-Unis et la Suisse ne l'appliquent toujours pas. ♦♦♦



ABDOUL AZIZ DIENG
PREMIER CONSEILLER
TECHNIQUE DU MINISTRE
DE LA CULTURE, SÉNÉGAL

Pourquoi le droit de suite est-il essentiel pour les artistes visuels ?

En dehors de ce droit, les artistes visuels ne tirent aucun revenu du succès commercial de leurs œuvres. Ils bradent souvent leurs œuvres pour survivre et beaucoup d'artistes talentueux continuent de mourir dans le besoin alors que d'autres s'enrichissent grâce à leur travail.

Pourquoi viser son application universelle ?

Compte tenu du principe de réciprocité, seule une adoption

universelle de ce droit permettra aux artistes visuels d'en bénéficier de manière optimale.

Comment y parvenir ?

En privilégiant la justice sur la politique. Les États ne comprennent pas encore à quel point certains principes simples sont importants pour les auteurs. Nous oublions que les créateurs sont à l'origine des précieux contenus grâce auxquels les utilisateurs commerciaux font du profit. Il est donc essentiel de les placer au centre des débats.

“En Afrique plus que partout ailleurs, les artistes visuels bradent souvent leurs œuvres pour survivre, sans aucune compensation quand la valeur de ces œuvres augmente.”

... Pour renforcer l'adhésion au projet de traité, les organisateurs de la campagne et l'État sénégalais, l'un des grands défenseurs de cette initiative, ont organisé plusieurs événements en marge des réunions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR). En juillet, des artistes plasticiens venus du Sénégal, du Cameroun, d'Inde et de Suisse ont expliqué aux délégués de l'OMPI l'importance du droit de suite pour les créateurs et la nécessité d'adopter un nouveau traité international. La CISAC a fait passer exactement le même message lors des deux événements qu'elle a organisés pendant l'Assemblée Générale de l'OMPI en septembre.

Elle a également commandé une étude sur l'intérêt d'un nouveau traité international dont les conclusions seront dévoilées lors d'un événement pendant la session du SCCR de juin 2015.

CIBLES PRIORITAIRES : LA CHINE ET L'ARGENTINE

En Chine, la CISAC travaille en étroite collaboration avec les pouvoirs publics pour s'assurer que le droit de suite, actuellement prévu dans le projet de loi à l'étude, sera effectivement adopté dans la loi. Elle a commandé une étude sur l'impact du droit de suite en Chine et sollicité l'appui diplomatique de nombreux pays. En avril 2015, le bureau régional Asie-Pacifique a organisé un séminaire sur le droit de suite à Pékin. Il a réuni des représentants des sociétés d'arts visuels de toutes les régions du monde, des créateurs et plus de 30 représentants des pouvoirs publics chinois.

En Argentine, la SAVA, société membre de la CISAC, a défendu un projet de loi présenté au Sénat en septembre 2014. Pour soutenir cette initiative, le Président et les Vice-Présidents de la CISAC ont cosigné une lettre pressant les autorités argentines d'adopter le droit de suite. ♦

CRÉER DES PARTENARIATS

POUR PROMOUVOIR DES POLITIQUES DURABLES QUI RESPECTENT LES DROITS DES AUTEURS, LA CISAC TRAVAILLE EN ÉTROITE COLLABORATION AVEC L'OMPI, AINSI QU'AVEC DE NOMBREUX ÉTATS ET ORGANISATIONS SŒURS DE TITULAIRES DE DROITS À TRAVERS LE MONDE.

OMPI

La CISAC s'est efforcée d'établir de solides relations de travail avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (agence de l'ONU). Elle a notamment organisé des événements parallèles pour favoriser le dialogue entre créateurs et délégués au Comité permanent du droit d'auteur et des droits voisins. La CISAC et



FRANCIS GURRY
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'OMPI

Comment se traduit la coopération entre l'OMPI et la CISAC ?

L'OMPI et la CISAC travaillent ensemble depuis plusieurs dizaines d'années mais leur relation a été officialisée par la signature d'un Accord de coopération en 2002. En vertu de cet accord, cette coopération

vis à développer et renforcer la gestion collective à l'échelle internationale pour servir les intérêts des créateurs.

Outre le fait d'apporter un point de vue d'expert à leurs réunions mutuelles, les deux organisations organisent conjointement, depuis de nombreuses années, des activités de renforcement des capacités en vue de promouvoir la gestion collective dans les pays moins développés et en développement. L'OMPI a été ravie d'accueillir le Président

de la CISAC Jean Michel Jarre parmi les intervenants invités pour l'inauguration de sa nouvelle salle de conférence en septembre dernier. M. Jarre y a tenu un discours passionné sur l'importance de la promotion des droits des créateurs et la nécessité d'établir de nouveaux partenariats afin de leur garantir un avenir durable.

Quels sont les avantages mutuels de cette coopération renforcée ?

Dernièrement, grâce à notre collaboration

accrue, l'OMPI a tiré profit du fait que la CISAC est l'une des plus grandes fédérations internationales au monde et qu'elle fait autorité en matière d'informations sur la gestion collective. En travaillant avec la CISAC, l'OMPI elle-même a pu mieux comprendre toute la complexité du secteur de la gestion collective. De son côté, l'OMPI offre à la CISAC un espace de discussion et d'échanges avec les États membres de l'Organisation afin de promouvoir et défendre la cause des créateurs.

Comment espérez-vous voir évoluer les relations entre nos deux organisations ?

Il ne fait aucun doute que des organisations de gestion collective efficaces profitent à la société dans son ensemble et aux créateurs en particulier, et que des confédérations internationales fortes, ancrées au cœur de la communauté des créateurs, ne peuvent que contribuer à renforcer la gestion collective.

“ L'OMPI est bien décidée à soutenir et renforcer le rôle central de la CISAC, institution incontournable qui marque de son empreinte la vie quotidienne des créateurs. ”

l'OMPI collaborent également dans le cadre d'une étude conjointe sur la valeur économique de la gestion collective. Lors de différents événements et ateliers organisés à travers le monde, l'OMPI a invité des représentants de la CISAC en tant qu'intervenants et experts des questions liées à la gestion collective et au droit d'auteur.

ORGANISATIONS DE TITULAIRES DE DROITS

Le nouveau Groupe de travail CISAC/BIEM sur les utilisations en ligne s'est réuni pour la première fois en mars 2015 pour examiner les domaines de coopération possibles. Sociétés et éditeurs unissent leurs forces dans le cadre du nouveau Groupe de liaison CISAC/CIEM, aux compétences aussi bien mondiales que régionales. Ce groupe s'est réuni pour la première fois en janvier 2015. À l'ordre du jour : accès aux bases de données, efforts conjoints de lobbying sur les exceptions au droit d'auteur et les mesures garantissant son respect, projets communs de communication et de recherche.

En Europe, le Conseil d'administration a encore renforcé le partenariat actif entre la CISAC et le GESAC en invitant d'office le Président du GESAC à toutes ses réunions. La CISAC a par ailleurs travaillé avec le GESAC sur les enjeux soulevés par la révision de la réglementation relative au droit d'auteur en général et liés aux fournisseurs de services Internet en particulier. Le GESAC, la CISAC et European Visual Arts (EVA) sont à la tête de la campagne internationale pour le droit de suite et la CISAC a soutenu le 2^e Livre blanc de la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) sur les droits et la rémunération des auteurs audiovisuels en Europe.

Autre partenaire clé, l'Association norvégienne pour le développement du droit d'auteur (NORCODE) a joué un rôle majeur dans la création de nouvelles sociétés et organisations de créateurs à travers le monde. Les Directeurs Régionaux de la CISAC ont en outre participé aux événements organisés par NORCODE, intensifiant ainsi la coopération entre les deux organisations. ♦

COOPÉRATION AVEC LE MONDE UNIVERSITAIRE

LA COOPÉRATION AVEC LES ÉTABLISSEMENTS UNIVERSITAIRES PEUT AIDER LA CISAC À RENFORCER SA NOTORIÉTÉ ET À DÉFINIR DES PROPOSITIONS STRATÉGIQUES REPOSANT SUR DES DONNÉES OBJECTIVES.

La CISAC a commencé à contacter certaines grandes universités pour étudier les possibilités de collaboration. Notre priorité est de créer un diplôme spécialisé et reconnu en administration collective au sein d'universités prestigieuses. Notre deuxième initiative porte sur la

formation d'un groupe de recherche international sur la gestion collective, composé de chercheurs de deuxième cycle afin de produire des études qui étayent nos arguments. Le troisième axe de travail consiste à créer une clinique juridique, avec l'aide d'universités partenaires, qui fournisse à la CISAC une assistance juridique auxiliaire bénévole. Les universités partenaires ont été sélectionnées et le programme sera supervisé par des universitaires de renom, avec le soutien de grands cabinets juridiques internationaux. La CISAC travaille aussi à renforcer son statut de source fiable d'information sur le droit d'auteur et la gestion collective. Sur son site Internet, une nouvelle section intitulée « L'Université CISAC » regroupe ainsi une mine d'informations sur les droits des auteurs et leurs sociétés. ♦



GER HATTON
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DU CIEM

Le CIEM et la CISAC se sont rapprochés ces derniers mois. Pouvez-vous expliquer pourquoi ?

En tant qu'organisations professionnelles internationales représentant les associations d'éditeurs de musique et les sociétés d'auteurs du monde entier, le CIEM et la CISAC font partie d'un petit groupe de personnes dont le travail préserve les intérêts des ayants droit et défend activement le droit d'auteur à l'échelle internationale. Notre nouveau groupe de travail conjoint nous permet de définir

nos domaines d'action communs et d'engager un dialogue positif, qui profite aux relations entre sociétés et éditeurs et renforce notre position pour défendre leur cause. Cette nouvelle coopération est à l'image de la relation souvent symbiotique entre éditeurs de musique et organisations de gestion collective à l'échelon national. Ensemble, nous examinons les enjeux juridiques, réglementaires et propres à chaque pays et nous défendons, partout, la cause des titulaires de droits.

“ Ce dialogue positif profitera aux relations entre sociétés et éditeurs et renforcera notre position pour défendre leur cause. ”

GOUVERNANCE

GRÂCE À SON TRAVAIL SUR LA GOUVERNANCE, LA CISAC AIDE LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE SON RÉSEAU INTERNATIONAL À ADOPTER LES PLUS HAUTS STANDARDS D'EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE.

RÉFORME DU MODÈLE DE GOUVERNANCE ET BONNES PRATIQUES

SEPT ANS APRÈS L'ADOPTION DE SES PREMIÈRES NORMES OFFICIELLES DE BONNE GOUVERNANCE, LA CISAC S'EST LANCÉE DANS UNE VASTE RÉFORME DE SES OUTILS PROFESSIONNELS, DE SON PROCESSUS DE CONTRÔLE DE CONFORMITÉ ET DE SES CRITÈRES D'APPARTENANCE.

UN NOUVEAU CADRE DE GOUVERNANCE

Quand la CISAC a adopté ses Règles professionnelles en juin 2008, son objectif était d'imposer à ses membres les normes les plus exigeantes dans le domaine de la gestion collective, en mettant l'accent sur l'intégrité, la transparence et l'utilisation optimale des ressources. À l'époque, eu égard aux initiatives de l'UE dans le domaine du droit d'auteur et à l'Affaire CISAC, il était essentiel d'offrir aux décideurs politiques des critères objectifs d'assurance qualité. Aujourd'hui, avec le recul de sept années d'expérience, la CISAC réexamine sa politique en matière de bonne gouvernance, y compris ses outils et méthodes.

En novembre, le Secrétariat a soumis au Conseil d'administration une première évaluation de son système de gouvernance. Les recommandations qui ont suivi ont

servi de points de repère pour la réforme de ce système actuellement en cours. Dans le cadre de sa nouvelle approche, la CISAC tiendra compte du niveau de développement de ses membres, afin de fournir aux sociétés en développement le soutien nécessaire pour améliorer leur fonctionnement.

Le projet s'articule autour de trois grands axes : 1/ réviser le processus de contrôle du respect des Règles professionnelles et des Résolutions obligatoires ; 2/ réviser les outils de la CISAC qui garantissent la bonne gouvernance, et 3/ réviser les critères d'appartenance à la CISAC.

CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

La réforme permettra d'améliorer la procédure de contrôle du respect des Règles professionnelles en application depuis juin 2009. Dans le nouveau système, approuvé par le Conseil d'administration en



MARISA GANDELMAN
VICE-PRÉSIDENTE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CISAC ET DIRECTRICE
GÉNÉRALE DE L'UBC

Quels sont les avantages d'un modèle de gouvernance solide pour les sociétés membres ?

Les règles de gouvernance de la CISAC créent un environnement stable encadrant les relations mutuelles des sociétés et leur permettent de prouver que le système de gestion collective est

efficace et qu'elles sont à même de rendre des comptes aux autorités.

De quelle manière l'application des RP et des RO a-t-elle amélioré les relations entre les membres ?

Ces dispositions favorisent l'excellence opérationnelle, la confiance et la confiance au sein du

réseau, et fournissent aux sociétés membres une meilleure visibilité dans leur environnement et au-delà des frontières.

Quel est l'impact de ce modèle de gouvernance pour les créateurs ?

Il est essentiel que les créateurs sachent que leurs sociétés disposent d'un système de

documentation et de rémunération efficace. Ce modèle leur garantit que les sociétés sont tenues de respecter des règles de transparence strictes. Nous garantissons également le traitement efficace des données dans l'ensemble du réseau malgré un environnement complexe et en perpétuelle évolution.

“ Les outils de bonne gouvernance offrent un niveau d'excellence garantie, basé sur la transparence et l'obligation de rendre des comptes, qui profite à l'ensemble des sociétés membres et des créateurs. ”

mars 2015, deux types de contrôles pourront être imposés aux sociétés selon leur niveau de développement. Une fois sélectionnées, les sociétés développées subiront un contrôle de conformité classique tandis que les sociétés moins développées seront évaluées dans une optique « de développement et d'évaluation » pour identifier les points à améliorer et définir un plan de soutien. Plus de détails à ce sujet après l'approbation du projet par l'Assemblée Générale 2015. Sa mise en œuvre devrait commencer en juin 2016.

OUTILS

Autre aspect essentiel de la réforme : la révision des outils mis à la disposition des membres de la CISAC pour vérifier qu'ils respectent leurs obligations statutaires et les Règles professionnelles. Il s'agit notamment d'améliorer certains outils existants comme la déclaration Produits et Charges (P&C), qui permet aux membres de déclarer leurs informations financières, les questionnaires relatifs au respect des Règles professionnelles et des Résolutions obligatoires et la base de données sur les méthodes de répartition. Le but premier est de faciliter le partage des informations. Un Portail d'accès aux documents clés regroupera tous les documents obligatoires soumis par les sociétés pour faciliter leur consultation par la CISAC et les sociétés sœurs. Un outil perfectionné de déclaration permettra à

la CISAC de suivre et recueillir les informations sur la situation actuelle des sociétés en matière de respect des Règles professionnelles.

CRITÈRES D'APPARTENANCE

Le troisième axe de la réforme porte sur les critères d'appartenance prévus aux Statuts. Les sociétés d'auteurs membres de la CISAC peuvent entrer dans des catégories très variées. L'objectif ici est donc de mettre en place des critères objectifs permettant de mieux définir ces catégories en tenant compte des répertoires gérés, du niveau de développement et d'autres aspects liés aux nouveaux modèles de l'ère numérique. Le Comité Exécutif et de Gouvernance (EGC) réalise actuellement une étude d'impact en vue de soumettre au CA une proposition détaillée avant fin 2015.

CALENDRIER

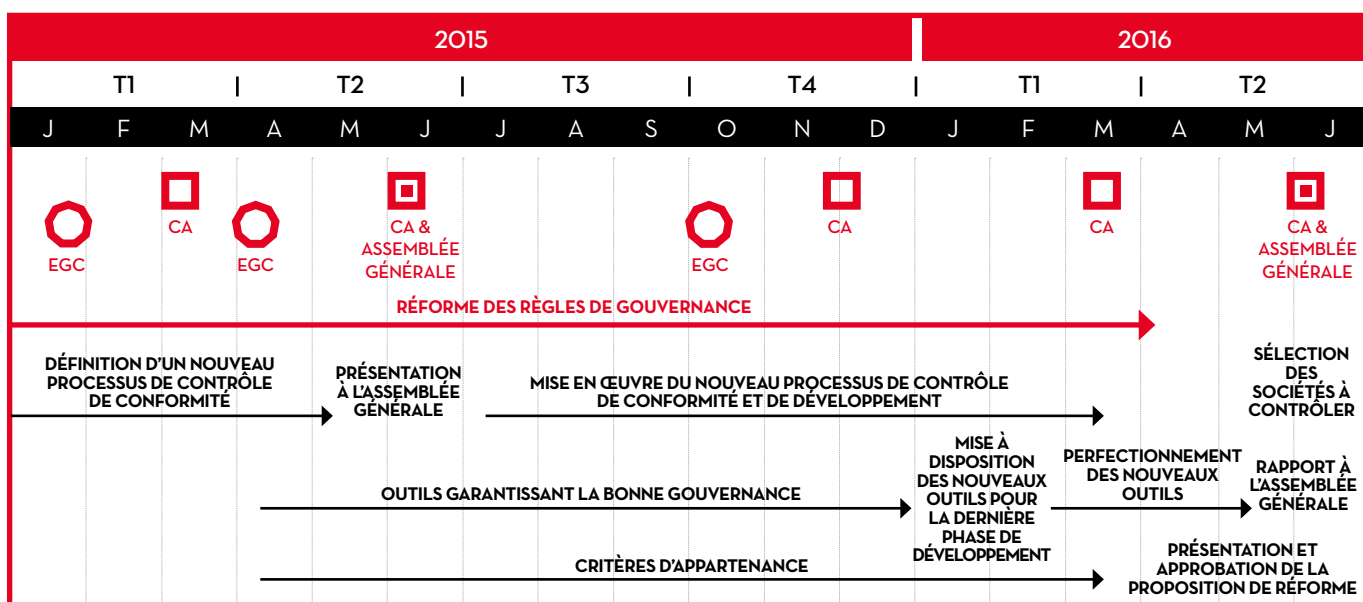
Le Conseil d'administration a adopté le plan global du projet en mars 2015 ; il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale en juin. Les nouveaux outils et critères d'appartenance seront soumis à l'approbation du CA en décembre 2015 et les modifications correspondantes devraient être apportées aux Statuts d'ici à mars 2016. L'objectif final est d'obtenir l'approbation de ces trois grands axes par l'Assemblée Générale en juin 2016 et d'engager immédiatement leur mise en application. ♦



BENDIK HOFSETH
COMPOSITEUR,
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE TONO

“Mon appartenance à TONO a bien servi ma carrière de compositeur

et m'a offert une source de revenus stables liée à l'exploitation de mes œuvres. En tant qu'auteur, j'y gagne si les déclarations des autres sociétés à l'étranger sont transparentes, car elles m'indiquent où, quand, comment et laquelle de mes œuvres est jouée quelque part dans le monde. Grâce à ces informations, je peux orienter ma démarche créative.”



LES INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

LA CISAC S'ASSURE QUE SES MEMBRES DISPOSENT DES OUTILS NÉCESSAIRES POUR GÉRER EFFICACEMENT LA MULTIPLICATION EXPONENTIELLE DES DONNÉES À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE.

NOS COMITÉS TECHNIQUES

LA GESTION DES OPÉRATIONS D'OCTROI DE LICENCES ET DE RÉPARTITION EST DE PLUS EN PLUS COMPLEXE POUR LES SOCIÉTÉS. ET NOTRE RÔLE DE COORDINATION D'UN RÉSEAU INTERNATIONAL EFFICACE D'OGC D'AUTANT PLUS IMPORTANT.

Les Comités techniques de la CISAC élaborent des normes élevées et des solutions communes pour gérer efficacement les droits dans l'intérêt des titulaires de droits. La nouvelle structure de l'organisation favorise la collaboration entre les experts techniques des comités, les créateurs et les spécialistes du secteur, tous répertoires confondus.

LE COMITÉ TECHNIQUE MÉDIAS (MTC)

Le principal domaine de compétence du MTC est l'octroi de licences pour les exploitations numériques et la radiodiffusion. En novembre 2014, le comité, réuni à Hong Kong, a invité un certain nombre de décideurs politiques locaux et consacré une partie de la réunion aux rapports rendant compte de la situation dans la région, sur des questions aussi diverses que la mise sous licence des services de karaoké par la JASRAC ou le lancement, à l'initiative de la société hongkongaise CASH, d'un projet de licences multiterritoriales pour les droits numériques intitulé Asian Digital Initiative. L'analyse des droits perçus par les membres met en évidence tout le potentiel de marchés comme la Chine et l'Inde.

LE COMITÉ TECHNIQUE OPÉRATIONS (BTC)

Les processus de documentation et de répartition, telles sont les spécialités du BTC. Un Groupe de travail spécial sur les Résolutions obligatoires révisé actuellement les manuels « Résolutions obligatoires » et « Meilleures pratiques » pour identifier d'éventuelles lacunes dans les règles. En ce qui concerne les méthodes de répartition, une attention particulière est portée au partage des informations entre sociétés, un enjeu clé compte tenu des exigences croissantes de transparence.

LE COMITÉ TECHNIQUE ŒUVRES DRAMATIQUES, LITTÉRAIRES ET AUDIOVISUELLES (DLV)

Le DLV perfectionne les outils techniques utilisés pour gérer les répertoires dramatique,



ANDREAS THIELE
PRÉSIDENT DU BTC ET
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT
INTERNATIONAL, GEMA

Qu'est-ce que le BTC ?

Dans un environnement qui évolue rapidement, le BTC est chargé d'améliorer la répartition des redevances entre sociétés. Pour cela, il définit les meilleures pratiques et propose des résolutions obligatoires en matière de

documentation et de répartition.

Sur quoi travaille-t-il actuellement ?

L'enjeu principal est la transparence. Or, les Résolutions obligatoires et les Règles professionnelles de la CISAC sont essentielles à cet égard. Le BTC

identifie aussi les besoins en matière d'outils de soutien et les besoins fonctionnels dans un environnement qui change rapidement.

Comment le BTC s'organise-t-il ?

Le comité se réunit une fois par an. Toutefois, la majeure

partie du travail s'effectue entre les réunions, pendant les conférences téléphoniques fréquentes des différents groupes de travail. Ceux-ci élaborent des propositions sur des questions spécifiques et les soumettent ensuite à l'ensemble du comité.

“ Le BTC joue le même rôle que l'huile dans un moteur : il vise à faciliter les opérations de répartition internationale. ”

littéraire et audiovisuel. L'an dernier, il a collaboré avec Writers & Directors Worldwide pour s'assurer que ces solutions techniques correspondent bien aux besoins des créateurs. Réunis à Madrid en

septembre, les membres du Comité se sont penchés sur l'évolution des droits audiovisuels à l'échelle mondiale, la rémunération des exploitations par câble en Europe, la copie privée et l'avenir du « cloud ». ♦

OUTILS COMMUNS

LE COMITÉ SERVICES D'INFORMATION (ISC) EST EN CHARGE DE TOUS LES ASPECTS TECHNOLOGIQUES. IL SUPERVISE LES OUTILS ET LES SERVICES DU SYSTÈME D'INFORMATION COMMUN (CIS), Y COMPRIS CIS-NET ET LES IDENTIFIANTS NORMALISÉS.

ÉTUDE SUR LES IDENTIFIANTS

Après avoir mené un bilan approfondi sur les identifiants existants et leur utilisation, l'ISC a soumis son rapport et ses recommandations au Conseil d'administration. Celles-ci portent sur tous les aspects techniques et financiers, ainsi que sur tout ce qui touche au développement, à l'interopérabilité, à la diffusion et à l'administration des identifiants : ISWC (œuvres musicales), ISAN et IDA (œuvres audiovisuelles), IPI et ISNI (auteurs/membres), et ISTC (œuvres littéraires). La mise en œuvre de ces recommandations commencera en mai 2015. En 2014, la CISAC a rejoint la Linked Content Coalition, un consortium visant à développer une infrastructure transversale intégrant tous les identifiants, formats communs et protocoles liés à la gestion des droits d'auteur.

DIFFUSION DU CODE INTERNATIONAL NORMALISÉ DES ŒUVRES MUSICALES (ISWC)

La diffusion de l'ISWC a franchi un nouveau cap en juin 2014 quand

l'entreprise de technologie BMAT a annoncé l'intégration de l'identifiant dans Vericast, son service international d'identification des œuvres musicales, suite à un accord signé avec la CISAC. En 2015, un autre accord sur l'utilisation de l'ISWC a été signé avec Omnifone, fournisseur B2B international de services de musique « en nuage » pour des clients tels que Sony Music Unlimited, Guvera et rara.com. D'autres accords du même type sont en cours de négociation.

CIS-NET

Une nouvelle version de CIS-Net a été lancée en janvier 2015. Elle propose deux nouvelles applications : la notification des exécutions et les services de traitement par lots pour l'AV Index (AVI). L'ISC étudie actuellement le plan de développement de la prochaine génération d'applications CIS-Net.

GROUPES D'EXPERTS

Après approbation du Conseil d'administration, les groupes de travail placés sous la responsabilité de l'ISC ont été réorganisés. La petite vingtaine de groupes de travail et comités de gestion existants ont été fusionnés en quatre groupes : le Groupe des experts de la propriété intellectuelle (IPX), le Groupe des experts des œuvres musicales (MWX), le Groupe des experts de l'audiovisuel (AVX) et le Groupe des experts des échanges professionnels (BEX). Ces quatre groupes se sont réunis pour la première fois en mai 2015 à l'occasion des réunions conjointes de l'ISC et du BTC. ♦



PHIL SANT
COFONDATEUR &
INGÉNIEUR EN CHEF,
OMNIFONE

Pourquoi l'ISWC est-il important pour Omnifone ?

Dans le domaine des technologies, il est indispensable de disposer de données « propres » et fiables. Les identifiants sont un outil incontournable dans la production de telles données et les liens entre plusieurs identifiants clés offrent encore plus de possibilités. Coupez l'ISWC à l'une des plus vastes collections d'ISRC (Code International Normalisé des Enregistrements) au monde et vous ouvrirez des perspectives très intéressantes pour les titulaires de droits.

Pensez-vous que l'ISWC soit un identifiant important pour l'industrie musicale ?

Tout à fait. L'ISWC est l'un des identifiants les plus

propres et les plus importants qui existent aujourd'hui. Il est essentiel qu'il soit adopté partout dans le monde et que les différents acteurs qui proposent des solutions pour aider les titulaires de droits puissent y accéder.

Comment Omnifone peut-il mettre à profit les ISWC ?

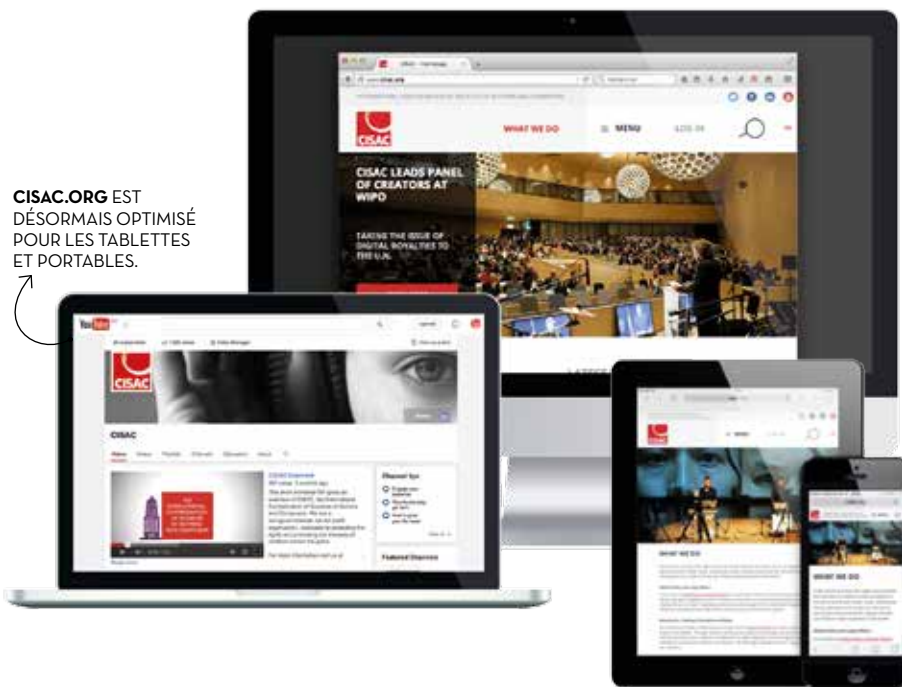
Nous pouvons faire beaucoup de choses : améliorer les rapports d'utilisation des FSN, assurer aux créateurs plus de transparence sur l'utilisation de leurs œuvres en ligne ou identifier les secteurs de l'univers numérique qui ne génèrent pas encore un niveau approprié de redevances.

“ La technologie doit être un outil à notre service et non un obstacle. Nous travaillons tous dur pour augmenter significativement les revenus générés par notre industrie. ”

LA COMMUNICATION

AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, LES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DE LA CISAC ONT PERMIS DE PORTER LA VISIBILITÉ INTERNATIONALE DE NOTRE ORGANISATION ET LE MESSAGE DE SES CRÉATEURS VERS DE NOUVEAUX SOMMETS.

CISAC.ORG EST DÉSORMAIS OPTIMISÉ POUR LES TABLETTES ET PORTABLES.

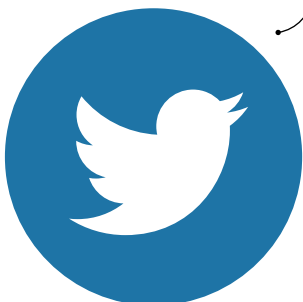


NOUVEAU SITE INTERNET

En janvier, la CISAC a lancé son nouveau site Internet avec pour objectif de moderniser sa présence sur le web et d'améliorer l'utilisabilité de son site. Son nouvel affichage adaptatif optimise la lisibilité sur les dispositifs mobiles et permet de personnaliser les actualités sur la page d'accueil. Le nouveau menu assure une navigation intuitive, les médias sociaux sont directement intégrés dans le site et la fonction « Recherche » a été considérablement améliorée. Les nouveaux contenus sont un plus pour nos membres et permettent de mieux faire connaître notre cause auprès du grand public. Une nouvelle section intitulée « L'Université CISAC » regroupe toutes nos études, rapports et articles juridiques spécialisés pour créer une ressource pédagogique facilement accessible. Avec plus de 250 articles, communiqués de presse et actualités, le nouveau portail cisac.org est devenu une source d'informations inégalée sur le droit d'auteur.

DEPUIS SEPTEMBRE 2014

TWITTER : @CISACNEWS
FOLLOWERS : 98 > 965
↗ + 885 %



LINKEDIN : CISAC
FOLLOWERS : 441 > 720
↗ + 63 %



FACEBOOK :
CISACWORLDWIDE
0 > 400 likes



MÉDIAS SOCIAUX

Autre grand succès de l'année écoulée : la présence renforcée de la CISAC sur les réseaux sociaux. Via Twitter, LinkedIn, Facebook et YouTube, nous renforçons la portée de notre message et élargissons le débat sur le droit d'auteur et la gestion collective. Le nombre de nos abonnés a été multiplié par dix sur Twitter, a augmenté de 63 % sur LinkedIn et, partant de rien, a atteint 400 followers sur Facebook. La CISAC a ainsi vu son score Klout (un indice indépendant rendant compte de l'influence sur les médias sociaux) bondir de 40 %.

ACTUALITÉS CISAC

Véritable carrefour d'information au rayonnement mondial, la CISAC accorde une grande importance à la diffusion d'informations dans son réseau international. L'an dernier, la CISAC lançait *NewsLine*, une newsletter électronique trimestrielle qui a rencontré un vif succès. Cette année, elle est passée à une distribution

mensuelle sous le titre « Actualités CISAC ». Diffusé en anglais, français et espagnol à plus de 400 destinataires, ce nouveau bulletin mensuel, qui s'adresse à des cadres pressés, mise sur la concision pour rendre compte des principaux événements, projets et actions de la Confédération.

PUBLICATIONS

Outre la communication digitale, la CISAC a produit trois publications phares au cours des douze derniers mois.

La brochure sur le droit de suite est l'un des piliers de notre campagne internationale pour ce droit. Disponible en anglais, français, espagnol et chinois, elle répond à toutes les questions sur ce droit fondamental.



En lien avec sa restructuration, la CISAC a publié une brochure intitulée *Structure de la CISAC* qui présente tous les comités et explique leurs relations mutuelles. Disponible en anglais, français, espagnol et russe, elle a été distribuée à tous nos membres.



Enfin, cette année, la CISAC a considérablement amélioré le format de son Rapport annuel sur les perceptions, une étude de 40 pages sur les droits perçus dans toutes les régions et pour tous les répertoires. Un économiste a été associé à la préparation de cette analyse approfondie. Le résultat se traduit par un rapport plus ambitieux et plus détaillé qui offre un éclairage précieux sur toutes les évolutions du marché susceptibles d'intéresser les auteurs et les éditeurs. ♦



LA COMMUNICATION EN CHIFFRES :

Au cours des 12 derniers mois,

60

ARTICLES WEB

15

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

900

TWEETS

157

POSTS SUR FACEBOOK

75

POSTS SUR LINKEDIN

18

VIDÉOS SUR YOUTUBE

billboard
 News • Hot 100 • Billboard 200 • Charts • Lists • Business • Style

UN's World Intellectual Property Organization Meets With Artistic Creators for First Time
 By Neil Maize | December 28, 2014 12:00 PM

21 UNDER 21

You Might Also Like

150 Pop Stars' Real Names

MTV VMAs' 40 Most Outrageous Fashions

Is It Still Possible To Enjoy Robin Thicke's 'Blurred Lines'?

22 **LE TEMPS**

«Le droit d'auteur concerne tout le monde»

Culture & Société

Le droit d'auteur concerne tout le monde

► **Numérique**
 Feront déferance de la propriété intellectuelle, le président Jean-Michel Jarre et le ministre de la Culture ont tenu une table ronde

► **Le projet**
 un développement artistique durable

CRÉDIT PHOTOGRAPHIE

Le président Jean-Michel Jarre et le ministre de la Culture, Jean-Christophe Eckert, ont tenu une table ronde sur le droit d'auteur à l'occasion de la conférence de la Commission mondiale de propriété intellectuelle (OMPI) à Genève.

CRITIQUE: Récital de chant au Grand Théâtre
 Ryan Terfel, bariton au timbre océanique

Jean-Charles Ferraz

MusicWeek
 THE BUSINESS OF MUSIC

Home News Analysis Listen Charts Events Jobs Directory

CISAC takes digital royalties issue to UN's World IP Organisation

By Murray Blecher
 4 days ago

Soaking at the General Assembly of World Intellectual Property Organization (WIPO) in Geneva, a group of creators led by CISAC president Jean-Michel Jarre invited policy-makers to help build a fairer and more sustainable digital economy for creators.

WIPO is a specialized UN agency charged with the development of copyright laws and policies and is holding its annual General Assembly this week.

On September 20, CISAC, the International Confederation of Societies of Authors and Composers, organized a special session devoted to the challenges creators face in the digital world.

MusicWeek Playlist

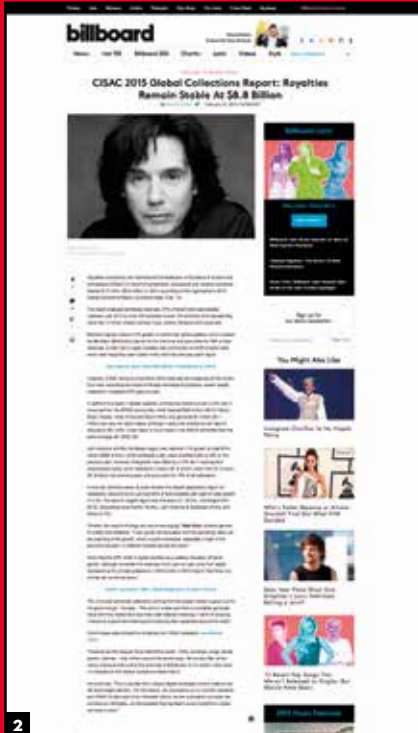
Lyle Lovett
 Aqueduct / Top 2 Top Notch Joel Compuss
 Night Before Or 1987 / When You Were Mine
 Magic Man / Tacos
 Luke Duggan / Moonshine

Job Spotlight

CR2 Records
 Experienced Label Manager

LA CISAC À LA UNE

LES CAMPAGNES DE COMMUNICATION PRO-ACTIVES AVEC LES MÉDIAS ONT PERMIS DE RENFORCER SIGNIFICATIVEMENT LA COUVERTURE MÉDIATIQUE INTERNATIONALE DE LA CISAC AU COURS D'UNE ANNÉE RICHE EN ACTUALITÉS.



2



2



3



2



2



2



3

01.

LA CISAC À L'OMPI

En septembre, les événements organisés par la CISAC à Genève à l'occasion de la 54^e Assemblée Générale de l'OMPI ont été largement relayés dans les principales publications spécialisées (par exemple *Billboard*, *Music Week*, *Musik Woche* et *IP-Watch*). Le premier quotidien suisse national (*Le Temps*) a en outre consacré une page complète au Président Jean Michel Jarre.

02.

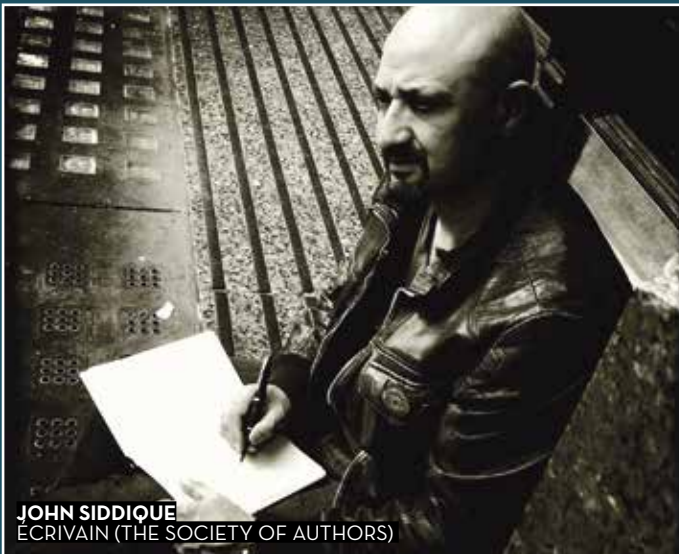
RAPPORT SUR LES PERCEPTIONS MONDIALES

En février, l'offensive médiatique de la CISAC autour de la publication de son Rapport 2015 sur les perceptions mondiales a largement porté ses fruits. Cette publication a obtenu une impressionnante couverture dans la presse, avec des articles dans plus de 35 publications, y compris la une de titres comme *Billboard*, *Music Week*, *Le Monde*, *Le Parisien*, *Music & Copyright*, *Music Confidential*, *M Magazine*, *Music Business Worldwide*, *Record of the Day*, *Rockol.com*, *CMU*, *MusikMarkt*, *Musik Woche* et *NewsTankCulture*.

03.

LEADERSHIP ÉCLAIRÉ

La CISAC a également été largement citée dans la presse en tant que source faisant autorité sur toutes les questions de droit d'auteur. En apportant son avis éclairé sur la situation des créateurs dans le monde, la CISAC contribue à la fois à mieux faire connaître les sociétés d'auteurs et à mieux faire comprendre leur cause après du public.



JOHN SIDDIQUE
ÉCRIVAIN (THE SOCIETY OF AUTHORS)



MARCUS HARVEY
PEINTRE (DACS)



MARIA TERESA COSTANTINI
REALISATRICE (DAC)



ED SHEERAN
AUTEUR-COMPOSITEUR-INTERPRÈTE (BMI)



WOLFRAM HÖLL
DRAMATURGE (SSA)

CONSEILS INTERNATIONAUX DES CRÉATEURS

“
Une
démarche non
gouvernementale
telle que celle du
projet Fair Trade
Music constitue
peut-être le
meilleur moyen
d'assurer la juste
rémunération des
créateurs à l'ère
du numérique
et d'instaurer
un dialogue
constructif avec
notre public.”



CIAM

LORENZO FERRERO
COMPOSITEUR/
PRÉSIDENT

2015

**LE SOUTIEN AU PROJET
FAIR TRADE MUSIC PREND
DE L'AMPLEUR**

**CONGRÈS DE NASHVILLE
& FAIR TRADE MUSIC**

En octobre, le congrès annuel du CIAM a attiré plus de 60 créateurs de musique, représentants des sociétés d'auteurs et spécialistes du secteur, ainsi que deux

membres du Congrès américain. Discours et tables rondes ont examiné des questions comme l'influence internationale du droit d'auteur tel qu'il existe aux États-Unis, les « œuvres sur commande » et l'importance critique des métadonnées pour la gestion des droits.

Lancé lors du congrès 2013 du CIAM au Costa Rica, le projet Fair Trade Music a été le moment fort de la réunion de Nashville avec présentation du travail de Pierre Lalonde intitulé « Étude sur une rémunération équitable pour les créateurs de musique à l'ère du numérique ». Cette étude a été approuvée à l'unanimité par les participants au Congrès et a recueilli une vaste couverture médiatique. Elle montre que la musique est sous-évaluée par les services numériques, que le partage des revenus entre les différents titulaires de droits tout au long de la chaîne de valeur est déséquilibré et que les licences octroyées aux services numériques manquent parfois de transparence. Ce rapport est disponible en anglais, en espagnol et en français sur ciamcreators.org et fairtrademusic.info.

ALLIANCES RÉGIONALES

Outre ses activités de promotion de la cause des auteurs partout dans le monde, le CIAM coordonne un réseau d'alliances dans les différentes régions : Afrique (PACSA), Europe (ECSA), Amérique latine (ALCAM) et Amérique du Nord (MCNA). Après que le Président du CIAM a rencontré les créateurs chinois en janvier 2014 et les créateurs japonais en novembre 2014, un comité directeur est actuellement mis en place pour discuter de la création d'une alliance dans la région Asie-Pacifique.

En décembre, le Président du CIAM a participé à la réunion du Conseil d'administration de la PACSA au Rwanda, où il a rencontré les représentants du Ministère de la Culture et de l'Office de la propriété intellectuelle rwandais. Le CIAM a, par ailleurs, soutenu plusieurs actions de lobbying au Pérou, en Équateur, aux États-Unis et auprès de la Commission et du Parlement européens. Grâce à son statut officiel d'observateur, le CIAM suit également de près les activités de l'OMPI. ♦



“
DANS TOUS CES
DÉBATS, LA PAROLE
LA PLUS PERTINENTE EST
CELLE DES CRÉATEURS,
IL EST DONC ESSENTIEL QUE
NOUS NOUS EXPRIMIONS
HAUT ET FORT.”

SIMON DARLOW
AUTEUR-COMPOSITEUR ET
PRÉSIDENT DE BASCA

**Pourquoi est-il
important de se
faire entendre
dans les débats
politiques ?**

Cela offre, sur les questions en jeu, une perspective différente que ce que l'on a l'habitude d'entendre de la bouche des juristes, spécialistes financiers ou représentants des pouvoirs publics, qui se cantonnent généralement à la perspective du monde des affaires. Lorsque je prends la parole dans un colloque ou autre, j'offre à l'auditoire un point de vue différent : celui de mon expérience personnelle, un témoignage qui a beaucoup plus de poids que le point de vue extérieur d'un lobbyiste professionnel.

Quel est le rôle du collectif ?

Grâce à des organisations comme la BASCA, nous pouvons nous mobiliser en force. Or, ensemble, nous sommes les meilleurs défenseurs du

système qui protège nos droits.

Qu'est-ce que la campagne « The Day the Music Died » (Le jour où la musique est morte) ?

Il s'agit d'une campagne lancée par les membres de la BASCA pour montrer à quel point il est difficile aujourd'hui de s'en sortir avec les revenus liés aux exploitations numériques. Le modèle économique qui sous-tend l'industrie musicale en ligne est à mille lieues de rapporter suffisamment d'argent aux auteurs de musique pour gagner le minimum vital. Nous cherchons à influencer sur l'industrie musicale pour obtenir de meilleurs accords, sur les pouvoirs publics pour modifier la législation et sur le public afin qu'il change son point de vue et son comportement. Si nous chantons tous la même partition, la voix du collectif finira par être entendue. ♦

“
La prochaine génération d'auteurs et réalisateurs doit être assurée qu'une carrière viable s'ouvre à eux si le monde souhaite continuer à profiter de leur travail.”



W&DW

YVES NILLY
ÉCRIVAIN/
PRÉSIDENT

2015

**LUTTER POUR LA
RECONNAISSANCE
UNIVERSELLE DES DROITS
AUDIOVISUELS**

CONGRÈS ET MANIFESTE DE MEXICO

Des créateurs audiovisuels des quatre continents se sont réunis à Mexico en octobre pour le congrès inaugural de Writers & Directors Worldwide. Les participants ont été informés des difficultés rencontrées par les scénaristes et réalisateurs à travers le monde et discuté des mesures à prendre pour promouvoir les droits audiovisuels.

Cette réflexion a abouti à l'adoption du Manifeste de Mexico, qui engage « les Gouvernements nationaux et les parlementaires à adopter une législation sur le droit d'auteur qui reconnaisse aux écrivains et réalisateurs un droit inaliénable à rémunération qui sera obligatoirement négocié avec les utilisateurs de leurs œuvres et soumis à la gestion collective ».

Ce message était d'ailleurs au cœur du débat de créateurs organisé par la CISAC à l'Assemblée Générale de l'OMPI en septembre, qui a notamment donné la parole à des créateurs audiovisuels venus d'Inde, d'Israël et du Sénégal. W&DW a

récemment obtenu le statut d'observateur officiel auprès de l'OMPI.

GROS PLAN SUR L'AMÉRIQUE LATINE

L'Alliance des réalisateurs audiovisuels latino-américains (ADAL) fédère les réalisateurs du Mexique, d'Argentine, de Colombie, du Chili et du Brésil. Sa création, avec le soutien de la société DAC (Argentine), a donné un coup de fouet à la mobilisation dans toute l'Amérique latine. La nouvelle société colombienne, DASC, a été admise en tant que membre provisoire de la CISAC et la création de la société DBCA au Brésil est en bonne voie.

En octobre, à Santiago (Chili), plus de 150 scénaristes et réalisateurs se sont joints au Vice-Président de la CISAC Marcelo Piñeyro et au Directeur Régional Amérique latine et Caraïbes Santiago Schuster pour la journée « ¡ACCIÓN! » réclamant la reconnaissance légale de leurs droits. En janvier 2015, la Présidente chilienne Michelle Bachelet a signé un projet de loi en ce sens, une avancée majeure pour les créateurs audiovisuels.

PROCHAINE ÉTAPE : L'ASIE

Vu la situation controversée des créateurs audiovisuels dans certains grands pays producteurs de films comme l'Inde et la Chine, W&DW s'attache à soutenir la formation d'alliances en Asie-Pacifique. Le Président de W&DW s'est exprimé dans le cadre d'un symposium de créateurs à Tokyo en novembre et le prochain congrès de W&DW se tiendra à Pékin cet automne. ♦



MARIO RIBEIRO
FERREIRA
RÉALISATEUR
(DASC)

“
Imaginez ce que j'ai ressenti quand j'ai fini par recevoir une somme d'argent importante pour les droits qui me revenaient en tant que réalisateur d'une série aussi populaire et largement diffusée que Yo soy Betty, la Fea, qui a donné de multiples adaptations, dont Ugly Betty. J'ai dirigé cette série il y a 15 ans mais je n'ai jamais touché le moindre droit d'auteur dessus en Amérique. Je fais ce métier depuis 50 ans et j'ai eu mon lot de productions et de succès d'audience dans mon propre pays. Ce qui est incroyable, c'est qu'il ait fallu si longtemps avant que mes droits soient reconnus pour la première fois sur le continent américain.”

“
Le droit de suite
est le moyen le
plus simple et
le plus efficace
de garantir que
les créateurs
sont intéressés
de manière
équitable à la
valeur du marché
de l'art, qui
n'existerait pas
sans nos œuvres.”



CIAGP

HERVÉ DI ROSA
ARTISTE VISUEL/
PRÉSIDENT

LE DROIT DE SUITE

Le conseil des artistes visuels de la CISAC a été l'un des moteurs de la campagne de la Confédération en faveur du droit de suite. En décembre 2013, il s'est associé à la CISAC, le GESAC, EVA et la société française ADAGP pour lancer officiellement cette campagne lors d'une séance d'information organisée par les créateurs en marge de la réunion du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI (SCCR). En avril 2014, le CIAGP a acquis le statut d'observateur officiel auprès de l'OMPI, qui lui offre un accès privilégié aux décideurs de l'institution à Genève.

Les artistes visuels Viyé Diba (Sénégal), Théodore Ondigui Onana (Cameroun), Thierry Feuz (Suisse) et Viswanadhan (Inde) ont chacun témoigné personnellement de l'impact du droit de suite pour les artistes dans le cadre d'un second événement coorganisé avec les délégations sénégalaise, congolaise et camerounaise à la réunion du SCCR de juillet 2014. En septembre, le Président du CIAGP Hervé Di Rosa a réaffirmé cette position lors d'un débat de créateurs organisé par la CISAC pendant l'Assemblée Générale de l'OMPI. Le CIAGP a élu Werner Stauffacher (Pro-Litteris) à la fonction de Rapporteur Général ; il sera le délégué du CIAGP auprès du SCCR. Par ailleurs, la CISAC prévoit de soumettre au Comité une étude universitaire sur l'intérêt d'un traité international sur le droit de suite.

La campagne s'efforce également de garantir que l'introduction du droit de suite restera au programme de la révision de la loi sur le droit d'auteur en Chine, et de soutenir la société américaine ARS dans son combat pour obtenir l'adoption d'une loi sur la question par le Congrès américain. En Argentine, la SAVA, avec le soutien de la CISAC, défend elle aussi l'adoption d'une loi sur la question.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES À L'ÉTUDE

Surveiller la façon dont l'évolution des technologies touche les arts visuels est une autre priorité du CIAGP. Au cours de l'année écoulée, il s'est notamment intéressé aux aspects juridiques de l'impression 3D, aux services en nuage, à la technologie des empreintes numériques dans l'optique de suivre l'utilisation des œuvres visuelles dans les contenus audiovisuels, aux banques d'images et au service d'octroi de licences en ligne OnLineArt (OLA). ♦

2015

VERS UN TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LE DROIT DE SUITE



WANG YAN CHENG
ARTISTE VISUEL
(ADAGP)

“
LE DROIT D'AUTEUR EST D'UNE IMPORTANCE PRIMORDIALE CAR IL ÉTABLIT UN LIEN ENTRE L'ARTISTE, SES ŒUVRES ET LEUR UTILISATION.”

Qu'est-ce que cela implique d'être un artiste visuel aujourd'hui en Chine ?

Les arts visuels sont très appréciés et respectés. Les artistes reconnus par l'État touchent un traitement mensuel.

Comment se porte le marché de l'art en Chine ?

Son ampleur est comparable à celui du Royaume-Uni, ce qui est incroyable quand on pense

qu'il n'existait pas il y a seulement 10 ans. Il fonctionne essentiellement grâce aux enchères. Les galeries et les marchands d'art sont encore très peu présents.

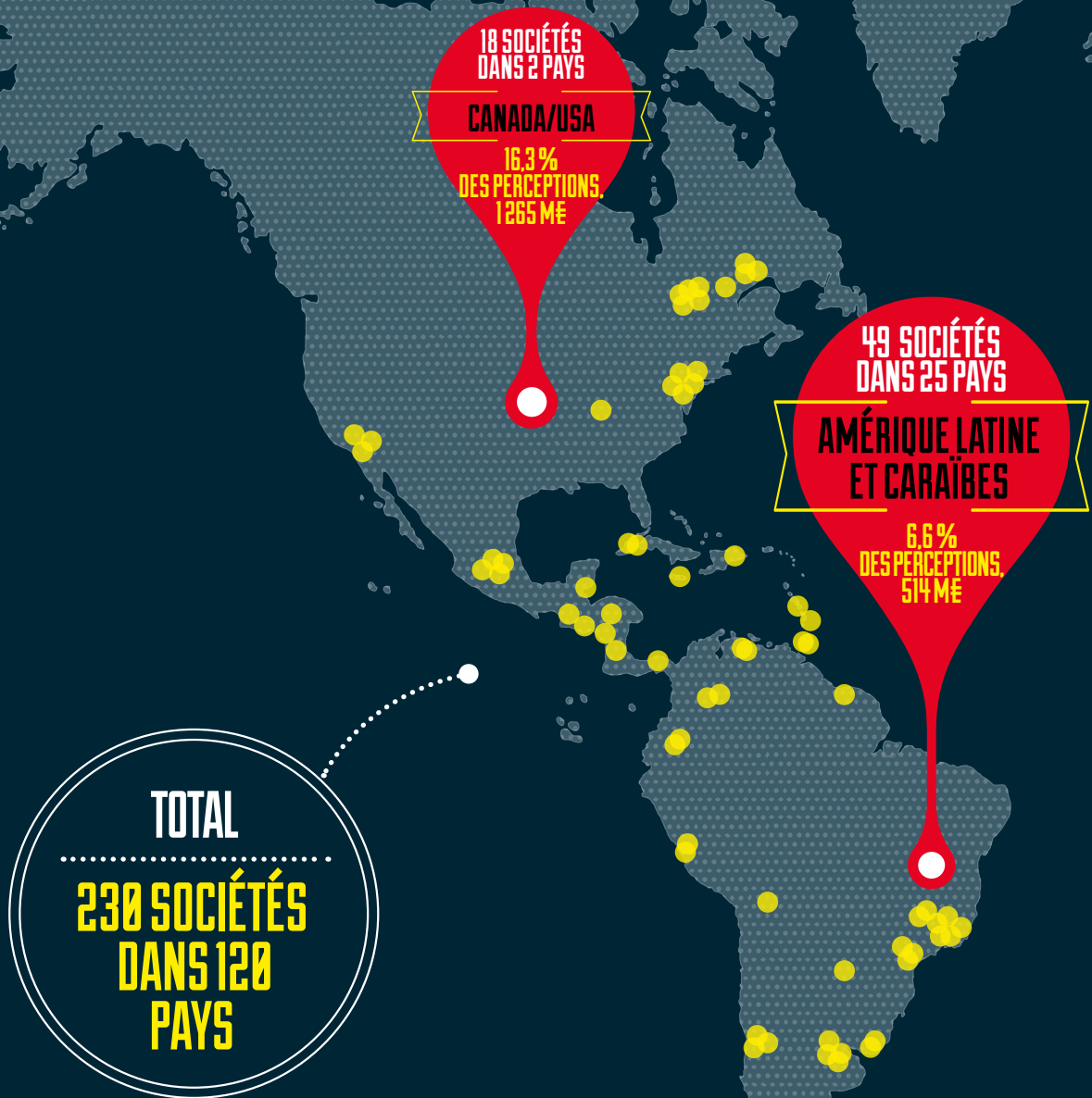
Où en est le droit de suite en Chine ?

En 2012, la Chine a introduit un projet de révision de la loi sur la propriété intellectuelle qui prévoit l'instauration du

droit de suite pour les œuvres vendues aux enchères. Nous en sommes actuellement à la 4^e révision de ce projet de loi. J'espère vraiment que la Chine accordera le droit de suite aux artistes plasticiens pour protéger encore mieux sa culture et ses artistes. Le marché de l'art est un marché mondial ; le droit de suite doit donc s'appliquer partout dans le monde. ♦

PRÉSENCE MONDIALE

LES BUREAUX RÉGIONAUX DE LA CISAC EN AFRIQUE (BURKINA FASO), ASIE-PACIFIQUE (CHINE), EUROPE (HONGRIE) ET AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES (CHILI) PERMETTENT À L'ORGANISATION DE METTRE À PROFIT SON EXPERTISE INTERNATIONALE POUR RÉPONDRE AUX ENJEUX RÉGIONAUX, NATIONAUX ET LOCAUX DE SES 230 MEMBRES DANS 120 PAYS.



**103 SOCIÉTÉS
DANS 47 PAYS**

EUROPE

**68,6 %
DES PERCEPTIONS,
4 702 M€**

**28 SOCIÉTÉS
DANS 17 PAYS**

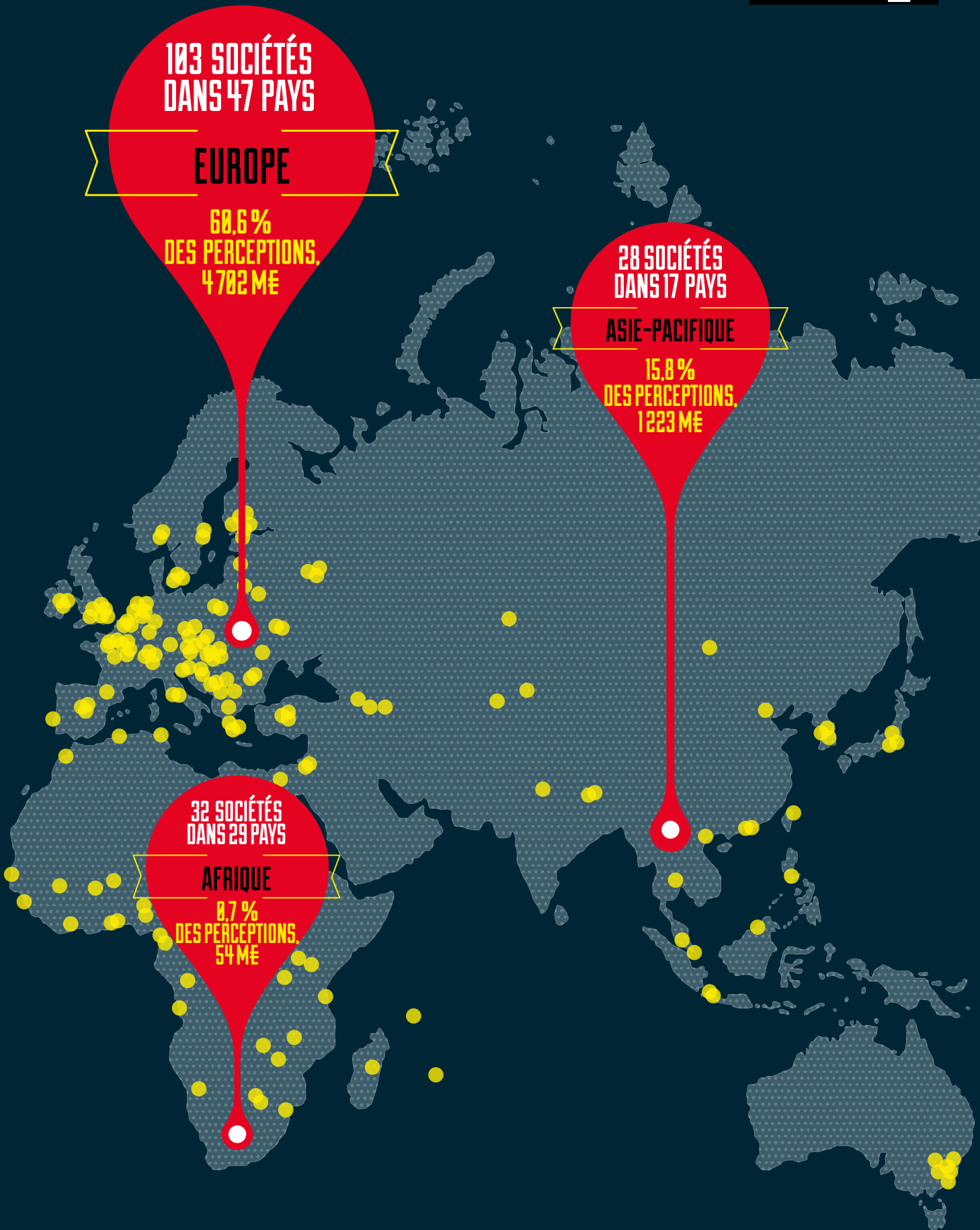
ASIE-PACIFIQUE

**15,8 %
DES PERCEPTIONS,
1 223 M€**

**32 SOCIÉTÉS
DANS 29 PAYS**

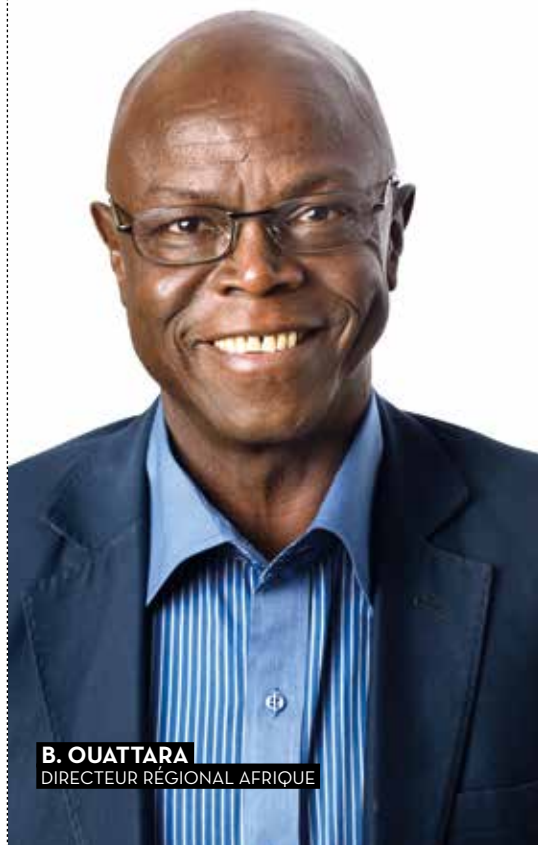
AFRIQUE

**0,7 %
DES PERCEPTIONS,
54 M€**





PRÉSENCE MONDIALE AFRIQUE



B. OUATTARA
DIRECTEUR RÉGIONAL AFRIQUE

Encourager la solidarité, renforcer les capacités professionnelles, corriger les cadres juridiques défavorables et impliquer les créateurs, tels sont les grands axes du plan stratégique de la CISAC pour ses 32 sociétés membres en Afrique.

UN DÉVELOPPEMENT COLLABORATIF

Dans le cadre du programme de mentorat du Comité Africain, la SAMRO (Afrique du Sud) a organisé un programme de perfectionnement sur la documentation, la perception et la répartition au profit des sociétés NASCAM (Namibie), ZAMCOPS (Zambie) et UPRS (Ouganda), tandis qu'une équipe dirigée par Anney Irène Vieira (BURIDA), la Présidente du Comité Africain, travaillait sur les mêmes thèmes avec les sociétés BUMDA (Mali) et BCDA (Congo). La SOMAS (Mozambique) et la SOCA (Cap Vert) se sont jointes au Programme de coopération lusophone, une alliance créée pour développer la gestion collective dans les pays de langue portugaise. La COSOMA (Malawi) a signé un accord de partenariat de trois ans avec le Département du droit d'auteur du Ministère sud-coréen de la Culture.

La CISAC a soutenu la création de la RSAU (Rwanda), admise en qualité de membre provisoire de la CISAC en 2014. Le Comité Africain travaille également sur un projet de base de données panafricaine, qui permettrait à toutes les sociétés africaines de profiter d'une solution d'arrière-guichet de grande qualité.

DES FORMATIONS CIBLÉES

Un petit nombre de sociétés ont bénéficié d'une assistance technique à la mise en œuvre du droit de copie privée en 2014 ; ce programme est actuellement étendu aux sociétés nigériane, ivoirienne et kényane. Un autre programme de formation a été mis en place au profit de 11 sociétés africaines et un séminaire aura lieu pendant la prochaine réunion du Comité Africain. La COSOTA (Tanzanie) et le BUBEDRA (Bénin) ont reçu des conseils et un soutien technique sur la gestion financière des sociétés multirépertoire, tandis que les sociétés des Seychelles, du Burkina Faso et de Tunisie bénéficieront de ce programme en 2015. Le bureau régional a en outre publié sept manuels techniques sur les principaux aspects de la gestion collective.

DÉFENSE DES DROITS ET LOBBYING

Le bureau régional prévoit d'élaborer un plan d'action pour obtenir des avancées législatives dans certains marchés clés et, dans une première étape, a commencé par analyser les lois sur le droit d'auteur de 40 pays africains. La Namibie, l'Algérie et le Nigeria ont été identifiés comme cibles prioritaires de cette action. En février, le Comité Exécutif du Comité Africain s'est réuni à Rabat pour la première réunion d'un organe de la CISAC au Maroc en 13 ans. La CISAC a également soutenu le développement de la PACSA, la Pan-African Composers and Songwriters Alliance. ♦



**ANNEY IRENE
VIEIRA**
DIRECTRICE GÉNÉRALE
DU BURIDA

QUELS BÉNÉFICES LE BURIDA RETIRE-T-IL DE SA COLLABORA- TION AVEC LA CISAC ?

Cette collaboration s'est avérée bénéfique sur plusieurs plans : elle a permis de rendre les activités du BURIDA conformes aux normes de gouvernance suite aux contrôles de conformité de la CISAC, de mieux faire comprendre l'importance du droit d'auteur aux autorités politiques et administratives suite aux actions de lobbying menées par le Directeur Général de la CISAC lors de ses récentes visites en Côte d'Ivoire et, enfin, de renforcer nos liens avec les autres sociétés de gestion collective.

POURQUOI EST-IL IMPORTANT POUR LE BURIDA D'ÊTRE MEMBRE DE LA CISAC ?

Notre statut de membre de la CISAC est un plus en termes d'image. Il donne aux activités de notre société plus de crédibilité aux yeux de ses membres. Vis-à-vis des autorités politiques et administratives, la CISAC apporte une garantie morale aux pratiques du BURIDA et nous permet de profiter de l'expérience et du savoir-faire d'autres sociétés de gestion collective.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES ?

Le BURIDA sort tout juste d'une longue période de tâtonnement et notre opération de restructuration, en cours depuis 2012, s'achèvera cette année. Le travail de réforme que nous avons entrepris devrait nous permettre d'assurer la gestion efficace des droits dans tous les répertoires et nous espérons augmenter significativement les revenus distribués aux ayants droit. ♦

LA PAROLE AUX CRÉATEURS



NTSIKI MAZWAI
Poète/chanteuse (SAMRO)

“Le droit, pour un musicien, d'avoir la maîtrise de sa propre propriété intellectuelle est très important à mes yeux,

et devrait être universellement respecté.

Je suis heureuse et reconnaissante qu'il existe des organisations comme la SAMRO pour nous aider à protéger nos droits, qui sont de plus en plus souvent bafoués.”



PRÉSENCE MONDIALE

ASIE- PACIFIQUE



B. NG
DIRECTEUR RÉGIONAL
ASIE-PACIFIQUE

Situation du droit d'auteur en Chine et en Inde, développement de la gestion collective pour les répertoires non musicaux et soutien ciblé aux membres : voilà les priorités du Bureau régional en Asie-Pacifique.

DROIT DE SUITE ET ARTS VISUELS

L'introduction du droit de suite est actuellement prévue dans un projet de loi qui doit venir amender la Loi chinoise sur le droit d'auteur. La CISAC a mené un lobbying actif auprès des autorités chinoises pour s'assurer qu'il sera adopté tel quel. Elle a également commandé une étude sur ce droit. En avril, elle a organisé, à Pékin, un séminaire à l'intention de hauts fonctionnaires chinois et cherche à obtenir le soutien diplomatique de la Commission Européenne et de pays comme l'Australie, la France et le Royaume-Uni. La brochure d'information sur le droit de suite a été traduite en chinois et largement diffusée dans tout le pays. La CISAC soutient aussi les initiatives visant à introduire ce droit au Japon, en Inde et aux Philippines.

DROITS AUDIOVISUELS

Le Bureau régional milite pour la reconnaissance du statut d'auteur des réalisateurs et scénaristes en Chine et réclame l'amendement de la législation. L'Inde est un autre terrain d'action : la CISAC y soutient la création d'une nouvelle société audiovisuelle.

ACTIONS NATIONALES

Le Bureau régional mène un travail de lobbying en collaboration avec la MCSC (Chine) en vue d'obtenir de meilleurs tarifs pour les droits de

radiodiffusion. La CISAC suit également le processus de révision des tarifs à Taïwan et coopère avec la société locale, la MÜST, pour obtenir la suppression d'exceptions déraisonnables dans une proposition d'amendement de la Loi sur le droit d'auteur. En Indonésie, la CISAC a aidé la société WAMI à élargir le nombre de ses membres et à augmenter les droits perçus. À Macao, le soutien de la CISAC à la MACA dans ses négociations et les litiges qui l'opposent aux casinos a permis, jusqu'ici, de délivrer une licence à trois casinos. Le Bureau régional et le Comité Asie-Pacifique sont directement impliqués dans les négociations avec les radiodiffuseurs de Macao. En Thaïlande, le Directeur Régional a instamment demandé au Département thaïlandais de la propriété intellectuelle de limiter le nombre d'OGC et de faciliter la coopération volontaire entre sociétés et acteurs du marché. En Mongolie, la MOSCAP, membre provisoire de la CISAC, bénéficie du soutien de la Confédération pour élaborer son plan de développement. Le Comité Asie-Pacifique encourage également l'établissement d'une OGC au Laos.

TOUS À TOKYO

En novembre, la réunion du Comité Asie-Pacifique a réuni un nombre record de délégués, avec plus de 40 représentants de 14 sociétés. ♦



**EFFENDY
WIDJAJA**
MEMBRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DE WAMI

QUELS BÉNÉFICES VOTRE SOCIÉTÉ RETIRE-T-ELLE DE SA COLLABORATION AVEC LA CISAC ?

WAMI est encore une toute jeune société et la CISAC nous guide dans notre développement. Nous voulons mettre en œuvre un système de répartition transparent et responsable, conforme aux normes de la CISAC, dont le savoir-faire en la matière est irremplaçable. Notre collaboration avec la CISAC a amélioré notre image, non seulement auprès des organes de réglementation et des utilisateurs, mais aussi aux yeux de nos auteurs.

POURQUOI L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU INTERNATIONAL INFLUENT DE SOCIÉTÉS EST-IL IMPORTANT POUR VOS MEMBRES ?

La musique indonésienne est très populaire dans des endroits comme Singapour et la Malaisie, et un tel réseau permet à nos créateurs d'être rémunérés quand leurs œuvres sont utilisées en dehors de l'Indonésie.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR ET COMMENT LA CISAC S'Y INSCRIT-ELLE ?

Nos objectifs stratégiques sont de mieux faire connaître WAMI, d'élargir le nombre de nos membres et d'augmenter le montant des droits perçus auprès des utilisateurs. Avec le soutien de la CISAC, nous nous efforçons de mieux informer les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services sur les droits d'exécution. Nous espérons ainsi faciliter les opérations de perception et créer un précédent dans le secteur. En 2015, avec l'aide de la CISAC, nous souhaitons répartir les droits perçus en 2014 aussi précisément que possible grâce au système DIVA de la société CASH (Hong Kong). ♦

LA PAROLE AUX CRÉATEURS

MELLY GOESLAW
Auteur-compositeur-interprète,
membre du Conseil
d'administration (WAMI)



“Les compositeurs jouent un rôle majeur dans le développement de l'industrie musicale indonésienne.

Si l'État ne nous implique pas dans ses décisions, un manque de confiance nuisible à la créativité s'installe. Bon sens, honnêteté et éthique du travail, telles sont les clés d'une collaboration positive, et d'une croissance saine de l'industrie musicale indonésienne.”



PRÉSENCE MONDIALE EUROPE



M. CHATALBASHEV
DIRECTEUR RÉGIONAL EUROPE

Le Bureau régional de la CISAC fournit capacités de lobbying, assistance juridique, formation et soutien technique aux sociétés qui en ont besoin, en particulier en Europe orientale, où la protection du droit d'auteur accuse toujours un certain retard.

GOUVERNANCE, BONNES PRATIQUES ET FORMATION

Le Bureau régional investit beaucoup d'énergie dans les contrôles de conformité pour s'assurer du respect des Règles professionnelles et des Résolutions obligatoires de la CISAC. Il propose aussi un large éventail de formations à ses membres. En avril 2014, la CISAC a invité les sociétés audiovisuelles nouvellement créées en Azerbaïdjan, en Croatie, en Géorgie, en Moldavie et en Ukraine à participer à une formation à Budapest. Celle-ci était assurée par des formateurs spécialisés des sociétés européennes SACD et SSA. Par ailleurs, courant 2014, les représentants de 25 sociétés d'Europe centrale et orientale ont participé au séminaire annuel de Budapest, consacré cette année aux techniques de communication. Autre événement annuel, la Journée européenne des droits mécaniques co-organisée avec le BIEM s'est tenue à Istanbul en septembre.

ACTIONS NATIONALES

Dans une lettre aux autorités bulgares, la CISAC les a invitées à renforcer l'efficacité de la législation sur le droit d'auteur dans le contexte d'un projet de révision de la Loi bulgare sur le droit d'auteur. Le Comité Européen de la CISAC, pour

sa part, a adopté une résolution de soutien à l'AEPI, appelant les autorités grecques à renoncer à un projet de loi controversé. La CISAC travaille aussi avec la société AAS pour améliorer le respect des droits d'auteur en Azerbaïdjan. Par ailleurs, le Président de la CISAC a écrit plusieurs lettres, le Comité Européen adopté des résolutions et la CISAC mené des missions de lobbying pour soutenir la SOKOJ dans ses négociations avec la Radio-Télévision de Serbie (RTS). En février 2015, la SOKOJ a fait savoir qu'un accord historique avec la RTS a finalement été signé. Les sociétés turques MESAM et MSG ont conclu un nouvel accord de licences conjointes avec les maisons de disques et les sociétés d'artistes-interprètes et exécutants.

Le Directeur Régional de la CISAC s'est rendu à Kiev, en Ukraine, pour participer à un atelier sur la gestion collective destiné aux employés des ministères, magistrats et membres du personnel des OGC du pays. Le Directeur Général et le Directeur Régional de la CISAC en ont profité pour rencontrer le Président du Service de la propriété intellectuelle de l'État et envoyer une lettre proposant des conseils à propos d'un récent projet de loi sur la gestion collective. Lors de la toute première visite d'un représentant de la CISAC au Tadjikistan, en novembre, le Directeur Régional a pris la parole dans le cadre d'un séminaire national de l'OMPI et rencontré le Ministre de la Culture. Le Directeur Régional a en outre participé à une conférence co-organisée par l'OMPI et l'Office slovène de la propriété intellectuelle en Slovénie. ♦



**GIGA
KOBALADZE**
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA GCA

QUELS BÉNÉFICES VOTRE SOCIÉTÉ RETIRE-T-ELLE DE SA COLLABORATION AVEC LA CISAC ?

La Georgian Copyright Association (GCA) est la seule organisation de gestion collective en Géorgie ; sa mission est très vaste, car elle gère les droits des auteurs de différents genres artistiques. La CISAC nous fournit toujours les informations essentielles et les meilleures pratiques pour gérer tous ces répertoires, et propose une multitude d'événements annuels très utiles.

POURQUOI L'APPARTENANCE À UN RÉSEAU INTERNATIONAL INFLUENT DE SOCIÉTÉS EST-IL IMPORTANT POUR VOS MEMBRES ?

Elle permet aux petits pays comme le nôtre de savoir ce qui se passe ailleurs dans le monde, de mieux comprendre le nouvel ordre des choses et les divers modèles économiques qui l'accompagnent. C'est aussi utile pour disposer des informations nécessaires pour anticiper ces changements. Notre expérience montre que ces échanges d'informations sont très importants pour gérer efficacement les droits d'auteur.

QUELLES SONT VOS PRIORITÉS STRATÉGIQUES POUR L'AVENIR ?

Nos priorités stratégiques sont au nombre de trois : 1/ mener une campagne de relations publiques pour mieux faire comprendre les droits de propriété intellectuelle, nos activités et l'importance des licences ; 2/ renforcer la communication avec nos membres pour mieux connaître leurs préoccupations et les informer de nos activités ; 3/ analyser les bonnes pratiques de nos sociétés sœurs et adopter des règles similaires adaptées à notre propre environnement. ♦

LA PAROLE AUX CRÉATEURS



DELYTH THOMAS
Réalisatrice (Directors UK)

“Beaucoup de gens pensent que notre métier n'est que lumière, champagne et caviar.

Pour la plupart d'entre nous, c'est très éloigné de la réalité. Situés en dehors des structures d'embauche traditionnelles, nous ne sommes pas rémunérés entre deux jobs ; nous n'avons pas non plus d'indemnités de maladie ni de retraite et, face au pouvoir et à l'influence des poids lourds du secteur, il est devenu quasiment impossible pour nous, travailleurs freelance, de participer à des négociations dignes de ce nom sur nos contrats. Nous souhaitons voir les consommateurs accéder facilement et légalement à nos œuvres, mais nous avons aussi besoin de recevoir une rémunération équitable.”



PRÉSENCE MONDIALE AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES



S. SCHUSTER
DIRECTEUR RÉGIONAL
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

La stratégie de la CISAC en Amérique latine, qui connaît une véritable envolée des droits perçus ces quatre dernières années, allie actions de lobbying, soutien opérationnel et coopération régionale.

ACTIONS DE LOBBYING

En octobre, la CISAC s'est associée à la société audiovisuelle ATN Chili et à Writers & Directors Worldwide pour organiser iACCIÓN!, une journée de lobbying qui a réuni 150 scénaristes et réalisateurs à Santiago pour presser le législateur chilien de reconnaître le droit des auteurs audiovisuels à toucher des redevances pour l'utilisation de leurs œuvres. En janvier, la Présidente Bachelet a signé un projet de loi qui, s'il est adopté par le Congrès, accordera aux réalisateurs et scénaristes un droit inaliénable à rémunération.

En septembre, à l'initiative du Groupe de travail de Montevideo qui favorise la coopération entre la CISAC, les sociétés d'auteurs et les pouvoirs publics, des représentants de huit Offices du droit d'auteur d'Amérique latine ont participé à un séminaire sur les normes de gouvernance de la CISAC.

Le Directeur Régional a aussi pris la parole dans le cadre de nombreuses conférences et autres événements.

SOUTIEN OPÉRATIONNEL ET FORMATION

L'année dernière, le Programme de coopération de la CISAC pour l'Amérique centrale, établi par le Protocole d'accord de Mexico, a envoyé une équipe au Panama pour soutenir la société locale SPAC dans ses négociations avec les

radiodiffuseurs. En août, la SPAC a signé avec succès un accord de cinq ans avec l'Association Panaméenne de Radiodiffusion (APR), ce qui devrait lui permettre d'augmenter ses revenus de 200 %. La CISAC soutient également le Programme de coopération caribéen, organisé conformément au Protocole d'accord de Ste Lucie. Le Comité Amérique latine et Caraïbes se réunit une fois par an pour s'assurer que toutes les sociétés de la région reçoivent bien le soutien dont elles ont besoin. Cette démarche collaborative est la clé du succès de la CISAC.

En décembre, Price Waterhouse Cooper a accueilli un séminaire de formation sur les pratiques comptables au profit des sociétés latino-américaines. PwC a en outre été chargé d'élaborer un rapport qui analyse la comptabilité générale des sociétés conformément aux normes internationales en vigueur. PwC collabore pour cela avec les directeurs financiers de 14 sociétés latino-américaines.

AUDIOVISUEL ET ARTS VISUELS

Le Bureau régional s'est associé aux créateurs et à la société audiovisuelle argentine DAC pour établir une société audiovisuelle en Colombie. Fruit de cette coopération, la DASC a été admise en qualité de membre provisoire de la CISAC en 2014.

Dans le domaine des arts visuels, le Bureau régional travaille en étroite collaboration avec l'AGADU (Uruguay), l'AUTVIS (Brésil), la SAVA (Argentine) et CREAMAGEN (Chili) pour soutenir le droit de suite en Amérique latine. ♦



**FERNANDO
ZAPATA LÓPEZ**
DIRECTEUR DU CERLALC

QUELS BÉNÉFICES LE CERLALC RETIRE-T-IL DE SA COLLABORA- TION AVEC LA CISAC ?

Depuis que la CISAC a établi un Bureau régional en Amérique latine, le CERLALC a trouvé un allié précieux, en particulier dans les domaines de la formation et de la diffusion des principes du droit d'auteur. Nous avons déjà organisé ensemble des formations et des événements promotionnels de grande envergure par le passé.

POURQUOI UNE ORGANISATION COMME LA CISAC EST-ELLE IMPORTANTE POUR LES MEMBRES D'UN RÉSEAU DE COOPÉRATION INTERNATIONALE COMME LE CERLALC ?

Parce qu'ensemble, nous pouvons sûrement défendre plus efficacement le bien-fondé et le respect du droit d'auteur en Amérique latine. Plus nous serons nombreux à nous battre pour le même idéal de garantie du respect du droit d'auteur dans l'environnement numérique, plus nous serons forts et pleins de courage.

QUELLES SONT LES PRIORITÉS STRATÉGIQUES DU CERLALC DANS LE DOMAINE DU DROIT D'AUTEUR ?

Nous comptons mettre l'accent sur la nécessité de promouvoir le respect du droit d'auteur dans la sphère publique. Nous devons bien faire comprendre que le droit d'auteur n'est en aucun cas un obstacle à la liberté d'expression, et encore moins à la libre circulation des idées. Nous poursuivons nos programmes de formation et de diffusion des principes du droit d'auteur en insistant bien sur le fait qu'il est aussi indispensable aujourd'hui que par le passé pour stimuler la créativité. ♦

LA PAROLE AUX CRÉATEURS

ÁNGELES MASTRETTA
Écrivain (SOGEM)



*“Le droit d'auteur est la justice
poétique du créateur, traduite en valeur économique et morale.
Il me permet d'écrire mes œuvres en ayant l'assurance
que ma société veillera au respect de mes droits.”*

DAMIÁN SZIFRÓN
Réalisateur (DAC)



*“Un film est à la fois
un événement artistique
et un produit*

créé grâce à la dynamique de l'investissement des acteurs de l'industrie. Le travail des organisations de gestion collective est capital : il offre aux auteurs un mécanisme efficace et transparent qui leur permet de bénéficier directement des recettes générées par leurs œuvres, indépendamment de leurs relations avec les entreprises impliquées.”



SOCIÉTÉS MEMBRES DE LA CISAC

AFRIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
DALRO	M	L	AFRIQUE DU SUD
SAMRO	M	MU	AFRIQUE DU SUD
ONDA	M	MU	ALGÉRIE
SADIA	M	MU	ANGOLA
BUBEDRA	M	MU	BÉNIN
BBDA	M	MU	BURKINA FASO
CMC	M	MU	CAMEROUN
SOCILADRA	M	D	CAMEROUN
BURIDA	M	MU	COTE D'IVOIRE
BCDA	M	MU	CONGO
SACERAU	M	MU	ÉGYPTE
BGDA	M	MU	GUINÉE
MASA	M	MU	ILE MAURICE
MCSK	M	MU	KENYA
OMDA	M	MU	MADAGASCAR
COSOMA	M	MU	MALAWI
BUMDA	M	MU	MALI
BMDA	M	MU	MAROC
SOMAS	M	MU	MOZAMBIQUE
NASCAM	M	MU	NAMIBIE
BNDA	M	MU	NIGER
COSON	P	MU	NIGÉRIA
MCSN	M	MU	NIGÉRIA
UPRS	M	MU	OUGANDA
RSAU	P	MU	RWANDA
BSDA	M	MU	SÉNÉGAL
SACS	M	MU	SEYCHELLES
COSOTA	M	MU	TANZANIE
BUTODRA	M	MU	TOGO
OTPDPA	M	MU	TUNISIE
ZAMCOPS	M	MU	ZAMBIE
ZIMURA	M	MU	ZIMBABWE

ASIE-PACIFIQUE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
AMCOS	A	MU	AUSTRALIE
APRA	M	MU	AUSTRALIE
ASDACS	M	AV	AUSTRALIE
AWGACS	M	AV	AUSTRALIE
CAL	P	L	AUSTRALIE
VISCOPI	M	AGP	AUSTRALIE
BEAT	P	MU	BRUNEI DARUSSALAM
MCSC	M	MU	CHINE
KOMCA	M	MU	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
KOSA	M	L	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
SACK	M	AGP	CORÉE (RÉPUBLIQUE DE)
CASH	M	MU	HONG KONG
IPRS	M	MU	INDE
PAPPRI	A	MU	INDONÉSIE
WAMI	P	MU	INDONÉSIE
APG-Japan	A	AGP	JAPON
JASPAR	P	AGP	JAPON
JASRAC	M	MU	JAPON
MACA	P	MU	MACAO
MACP	M	MU	MALAISIE
MOSCAP	P	MU	MONGOLIE
CPSN	A	MU	NÉPAL
MRCNS	P	MU	NÉPAL
FILSCAP	M	MU	PHILIPPINES
COMPASS	M	MU	SINGAPOUR
MÛST	M	MU	TAÏWAN, TAÏPEI CHINOIS
MCT	M	MU	THAÏLANDE
VCPMC	M	MU	VIETNAM

CANADA-ÉTATS-UNIS

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
ACCESS COPYRIGHT	M	L	CANADA
CARCC	M	AGP	CANADA
CMRRA	M	MU	CANADA
CSCS	M	AV	CANADA
DRCC	M	AV	CANADA
SARTEC	A	AV	CANADA
SOCAN	M	MU	CANADA
SODRAC	M	MU	CANADA
SPACQ	A	MU	CANADA
AMRA	M	MU	ÉTATS-UNIS
ARS	M	AGP	ÉTATS-UNIS
ASCAP	M	MU	ÉTATS-UNIS
BMI	M	MU	ÉTATS-UNIS
DGA	A	AV	ÉTATS-UNIS
SESAC Inc.	M	MU	ÉTATS-UNIS
THE AUTHOR'S REGISTRY Inc.	A	L	ÉTATS-UNIS
YAGA	M	AGP	ÉTATS-UNIS
WGA	A	AV	ÉTATS-UNIS

EUROPE

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
BILD-KUNST	M	AGP	ALLEMAGNE
GEMA	M	MU	ALLEMAGNE
SDADV	P	AV	ANDORRE
ARMAUTHOR	M	D	ARMÉNIE
AKM	M	MU	AUTRICHE
AUSTRO-MECHANA	M	MU	AUTRICHE
BILDRECHT	M	AGP	AUTRICHE
LITERAR-MECHANA	M	L	AUTRICHE
YDFS	M	AV	AUTRICHE
AAS	M	MU	AZERBAÏDJAN
NCIP	M	MU	BÉLARUS
GESAC	A	NA	BELGIQUE
SABAM	M	MU	BELGIQUE
SOFAM	M	AGP	BELGIQUE
AMUS	P	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
SQÑ	M	MU	BOSNIE-HERZÉGOVINE
FILMAUTOR	M	AV	BULGARIE
MUSICAUTOR	M	MU	BULGARIE
DHFR	P	AV	CROATIE
HDS-ZAMP	M	MU	CROATIE
COPYDANBILDKUNST	M	AGP	DANEMARK
KODA	M	MU	DANEMARK
NCB	M	MU	DANEMARK
DAMA	M	AV	ESPAGNE
SGAE	M	MU	ESPAGNE
YEGAP	M	AGP	ESPAGNE
EAU	M	MU	ESTONIE
RAO	M	MU	FÉDÉRATION DE RUSSIE
RUR	P	AV	FÉDÉRATION DE RUSSIE
UPRAVIS	P	AGP	FÉDÉRATION DE RUSSIE
KOPIOSTO	M	AV	FINLANDE
KUVASTO	M	AGP	FINLANDE
SANASTO	P	L	FINLANDE
TEOSTO	M	MU	FINLANDE
UFW	A	L	FINLANDE
ADAGP	M	AGP	FRANCE
SACD	M	AV	FRANCE
SACEM	M	MU	FRANCE
SACENC	M	MU	FRANCE
SAIF	M	AGP	FRANCE
SCAM	M	AV	FRANCE
SESAM	A	NA	FRANCE
SGDL	A	L	FRANCE

230 SOCIÉTÉS D'AUTEURS DANS 120 PAYS



EUROPE (SUITE)

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
GCA	M	MU	GÉORGIE
AEPI	M	MU	GRÈCE
AUTODIAHIRISI	P	MU	GRÈCE
SOPE	M	D	GRÈCE
ARTISJUS	M	MU	HONGRIE
FILMJUS	M	AV	HONGRIE
HUNGART	M	AGP	HONGRIE
STEF	M	MU	ISLANDE
IMRO	M	MU	IRLANDE
IVARO	M	AGP	IRLANDE
SDCSI	P	AV	IRLANDE
ACUM	M	MU	ISRAËL
TALI	M	AV	ISRAËL
SIAE	M	MU	ITALIE
KAZAK	M	MU	KAZAKSTAN
KYRGYZPATENT	M	MU	KIRGHIZISTAN
AKKA-LAA	M	MU	LETTONIE
LATGA	M	MU	LITUANIE
SACEM LUXEMBOURG	M	MU	LUXEMBOURG
ZAMP Macédoine	M	MU	MACÉDOINE (ARYM)
AsDAC	M	MU	MOLDAVIE
PAM CG	M	MU	MONTÉNÉGRO
BONO	M	AGP	NORVÈGE
TONO	M	MU	NORVÈGE
GAI UZ	M	MU	OUZBÉKISTAN
BUMA	M	MU	PAYS-BAS
LIRA	M	L	PAYS-BAS
PICTORIGHT	M	AGP	PAYS-BAS
STEMRA	M	MU	PAYS-BAS
VEYAM	M	AV	PAYS-BAS
ZAIS	M	MU	POLOGNE
ZAPA	M	AV	POLOGNE
SPA	M	MU	PORTUGAL
DILIA	M	AV	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
GESTOR	M	AGP	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
OSA	M	MU	RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
UCMR-ADA	M	MU	ROUMANIE
ACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
ALCS	M	L	ROYAUME-UNI
DACS	M	AGP	ROYAUME-UNI
DIRECTORS UK	M	AV	ROYAUME-UNI
MCPS	M	MU	ROYAUME-UNI
PRS	M	MU	ROYAUME-UNI
UFFICIO LEGALE	A	NA	SAINT-SIÈGE (ÉTAT DU VATICAN)
SOKOJ	M	MU	SERBIE
LITA	M	AV	SLOVAQUIE
SOZA	M	MU	SLOVAQUIE
SAZAS	M	MU	SLOVÉNIE
ZAMP Association of Slovenia	M	L	SLOVÉNIE
BUS	M	AGP	SUÈDE
STIM	M	MU	SUÈDE
PROLITTERIS	M	L	SUISSE
SSA	M	AV	SUISSE
SUISA	M	MU	SUISSE
SUISSIMAGE	M	AV	SUISSE
MESAM	M	MU	TURQUIE
MSG	M	MU	TURQUIE
SETEM	M	AV	TURQUIE
AuPO CINEMA	P	AV	UKRAINE
UACRR	M	D	UKRAINE

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

SOCIÉTÉ	STATUT	RÉPERTOIRE	PAYS/TERRITOIRE
ARGENTORES	M	AV	ARGENTINE
DAC	M	AV	ARGENTINE
SADAIC	M	MU	ARGENTINE
SAVA	M	AGP	ARGENTINE
COSCAP	M	MU	BARBADE
BSCAP	M	MU	BELIZE
SOBODAYCOM	M	MU	BOLIVIE
ABRAMUS	M	MU	BRÉSIL
ADDAF	M	MU	BRÉSIL
AMAR	M	MU	BRÉSIL
ASSIM	M	MU	BRÉSIL
AUTVIS	M	AGP	BRÉSIL
SADEMBRA	M	MU	BRÉSIL
SBACEM	M	MU	BRÉSIL
SICAM	M	MU	BRÉSIL
SOCINPRO	M	MU	BRÉSIL
UBC	M	MU	BRÉSIL
ATN	M	D	CHILI
CREAIMAGEN	M	AGP	CHILI
SCD	M	MU	CHILI
DASC	P	AV	COLOMBIE
SAYCO	M	MU	COLOMBIE
ACAM	M	MU	COSTA RICA
ACDAM	M	MU	CUBA
ADAVIS	A	AGP	CUBA
SACIM, EGC	M	MU	EL SALVADOR
ARTEGESTION	A	AGP	ÉQUATEUR
SAYCE	M	MU	ÉQUATEUR
AEI	M	MU	GUATEMALA
AACIMH	M	MU	HONDURAS
JACAP	M	MU	JAMAÏQUE
DIRECTORES	M	AV	MEXIQUE
SACM	M	MU	MEXIQUE
SOGEM	M	AV	MEXIQUE
SOMAAP	M	AGP	MEXIQUE
NICAUTOR	M	MU	NICARAGUA
SPAC	M	MU	PANAMA
APA	M	MU	PARAGUAY
APDAYC	M	MU	PÉROU
APSAV	M	AGP	PÉROU
SGACEDOM	M	MU	RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
ECCO	M	MU	SAINTE-LUCIE
SASUR	M	MU	SURINAME
ACCS	A	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
COTT	M	MU	TRINITÉ ET TOBAGO
AGADU	M	MU	URUGUAY
LATINAUTOR	A	NA	URUGUAY
AUTORARTE	A	AGP	VENEZUELA
SACVEN	M	MU, D	VENEZUELA

NB : Les informations concernant le répertoire de chaque société sont basées uniquement sur les chiffres de perceptions fournis par cette société à la CISAC (outil P&C).

STATUT

M = Membre
A = Membre associé
P = Membre provisoire

RÉPERTOIRE

MU = Musical
AV = Audiovisuel
D = Spectacle vivant
L = Littérature
AGP = Arts graphiques, plastiques et photographiques



Une publication de la Direction
de la Communication - Juin 2015

PHOTOS ET CRÉDITS :

Kiesza ©Tiba Vieira ; Angèle DIABANG ©Yandé Codou/
Fabacary Assymb ; Jean Michel Jarre ©Jens Koch ; Angélique
Kidjo ©N.Elderkin ; Javed Akhtar ©B.Azmi ; Marcelo Piñeyro
©L.Faraig ; Ousmane Sow ©B.Soulé/Roger-Viollet ; Carl Wong
©CASH ; CISAC creators panel ©CISAC/Shell de Par ; Beryl
Richards ©Directors UK ; Jean Michel Jarre/Francis Gurry
©Eilon Paz ; ¡ACCION! ©DAC ; CIAM Congress ©Ed Rode ;
MTC meeting ©CISAC ; PACSA meeting ©CISAC ; Ukraine
meeting©CISAC ; DAC seminar ©DAC ; AAS meeting©AAS ;
European Committee meeting ©Kote Khutsishvili/CISAC ;
Gadi Oron ©Eilon Paz ; headshots of CISAC management
©Eilon Paz/LaurentVilleret ; Eric Baptiste ©Eric Parazelli ;
Marisa Gandelman ©Claire Beilvert ; Javier Gutiérrez Vicén
©VEGAP ; Achille Forler ©Achille Forler/Deep Emotions ;
Abdoul Aziz Dieng ©Cultures France ; Francis Gurry ©WIPO ;
Ger Hatton ©ICMP ; Marisa Gandelman ©Claire Beilvert ;
Bendik Hofseth ©Johs Boe ; Andreas Thiele ©Mathias
Vietmeier ; Phil Sant ©Omnifone ; Billboard, reproduction
avec l'aimable autorisation de Billboard magazine ;
Le Temps, article du 26/09/2014, reproduction avec l'aimable
autorisation de Le Temps ; Music Week, reproduction
avec l'aimable autorisation de Music Week ; MusikMarkt,
reproduction avec l'aimable autorisation de MusikMarkt ;
Le Parisien reproduction avec l'aimable autorisation de
Le Parisien ; M Magazine, une publication de PRS for Music,
reproduction avec l'aimable autorisation de M Magazine ;
Le Monde, reproduction avec l'aimable autorisation de
Le Monde ; Les Echos, reproduction avec l'aimable
autorisation de Les Echos ; IP-Watch reproduction avec
l'aimable autorisation de IP-Watch ; John Siddique ©The
Society of Authors ; Teresa Costantini ©DAC ; "Lectures
Erratiques" de Wolfram Höll, Théâtre Le Poche, Genève,
Suisse ©Carole Parodi/SSA ; Marcus Harvey ©DACS ;
Ed Sheeran ©BMI ; Lorenzo Ferrero ©CISAC ; Simon Darlow
©Simon Darlow ; Yves Nilly ©Inácio Lugdero/SPA ; Mario
Ribeiro©Felipe Triana/DASC ; Hervé di Rosa ©P. Schwartz/
ADAGP ; Wang Yan Cheng ©Wang Yan Cheng ;
B. Ouattara ©Laurent Villeret/CISAC ; Irène Vieira ©BURIDA
; Ntsiki Mazwai ©SAMRO ; Ben Ng ©Eilon Paz/CISAC ;
Effendy Widjaja ©WAMI ; Melly Goeslaw ©WAMI ; Mitko
Chatalbashev ©Eilon Paz/CISAC ; Giga Kobaladze ©GCA
; Delyth Thomas ©Delyth Thomas/Directors UK ; Santiago
Schuster ©Laurent Villeret/CISAC ; Fernando Zapata López
©CERLALC ; Ángeles Mastretta ©Getty Images/CISAC ;
Damián Szifrón ©DAC.

TRADUCTION ET SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :

Amanda MacBlane ; Hélène Caruyer ; Paz Juan Gutiérrez ;
Marco Foley/652South.

CONCEPTION ET RÉALISATION :

 PUBLICCORP 0155 76 1111 • 13470 •



CISAC

Confédération Internationale
des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs

France • Burkina Faso • Chile • China • Hungary

www.cisac.org

